



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 - 24
Partie 2 Corrections aux cartes	25 - 28
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	NÉANT
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	29 - 38
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	39 - 45

Direction générale des Services à la navigation maritime
Aides Maritimes

Canada

Internet: <http://www.notmar.com>

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

GC\SO\COR
Avis écrits
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Renseignement d'origine canadienne - Une étoile (*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Edition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales des Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: *This publication is also available in English.*

SERVICE OPÉRATIONNEL INITIAL (SOI) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Saint-Jean-sur-Richelieu Qc	312, 313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	290	200
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46N	53 11 W	315	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200

RECEVEURS DGPS - MISE EN GARDE

Les signaux transmis par le système de positionnement global différentiel (DGPS) de la Garde côtière canadienne comprennent de l'information intégrée conçue pour alerter les usagers de récepteurs DGPS de type utilisateur que le système ne fonctionne pas dans les limites de tolérance ou qu'il est défectueux. Durant les essais, on a constaté que certains récepteurs DGPS de type utilisateur ne peuvent capter l'information adéquatement. Si l'information est mal captée par l'équipement d'un utilisateur, cela peut amener des positions incorrectes.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou votre fournisseur de DGPS pour vous assurer que votre récepteur peut capter correctement l'information relative au bon fonctionnement de la station de référence DGPS.

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

La Garde côtière canadienne a reçu des rapports en mars 1997 concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement ce signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

Rapport de divergence pour le DGPS

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrez et faites parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante : Directeur des Aides maritimes, Pêches et Océans Canada, 200 rue Kent, No de poste 5130, Ottawa (Ontario), K1A 0E6.

CHANGEMENT DE DATE DU GPS EN AOÛT 1999

Le système de positionnement global (GPS) comptabilise le temps en utilisant un chiffre pour chaque semaine de service et totalise les secondes à l'intérieur de chaque semaine numérique. Il comptabilise les semaines à partir de minuit (0000) la nuit du 5 janvier 1980 ou le matin du 6 janvier 1980 (UTC), et il incrémente son compte de 1 par semaine depuis lors. La semaine aussi bien que les secondes sont diffusées dans le cadre du message GPS fourni par les satellites, et elles sont utilisées par les récepteurs dans leurs calculs. Le champ de ce message indiquant le numéro de semaine du GPS est limité à 1024, ce qui signifie que, à la fin de la semaine 1023, le champ du numéro de la semaine passe de 1023 à 0. Cela se produira à minuit dans la nuit du 21-22 août 1999. Le 22 août 1999, bon nombre de récepteurs GPS indiqueront le 6 janvier 1980, à moins d'avoir été réparés.

Il reviendra à l'utilisateur de tenir compte de ce changement, car les satellites ne feront que diffuser le nouveau numéro de semaine. L'incidence sur votre appareil GPS dépendra de la marque et du modèle de récepteur que vous possédez. Il est possible que certains récepteurs affichent simplement de l'information de date inexacte, mais que d'autres calculent aussi de l'information de navigation incorrecte ou cessent de donner de l'information de position. S'il n'a pas été tenu compte du changement de date au moment de la conception et de la fabrication de votre récepteur GPS, des problèmes pourraient se poser. Certains appareils exigeront une mise à niveau du logiciel. Les navigateurs sont invités à s'informer auprès de leur fournisseur afin de connaître le comportement de leur récepteur lors du changement de date du GPS.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ____ No / Non_

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention AWAD.
- 2) Mail / Par la poste: Director Marine Aids
Fisheries and Oceans Canada
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6.

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétroréfléchissant.

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement global par satellite (GPS) qui comprend 20 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en avril 2000.

Ce système de positionnement global différentiel (DGPS) permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
C.P. 5667
St. John's, TN
A1C 5X1

RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
C.P. 1000
Dartmouth, NE
B2Y 3Z8

Téléphone: (902) 426-3151

RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 97/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1) Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2 a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	79 bouées enlevées et 56 bouées converties	19 bouées à convertir (non lumineuses)	nil
2 b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3) Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	8 et un site ne sera plus abandonné	3	nil
4) Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5) Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	5 (dont deux signaux de brume)	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
101 boulevard Champlain
Québec, QC
G1K 7Y7

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives à la modernisation des aides maritimes se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les navigateurs sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
201 Front Street North, suite 703
Sarnia, ON
N7T 8B1

N^{os} de téléphone :
(519) 383-1859
(519) 383-1861

N^o de télécopieur :
(519) 383-1989

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
 Direction générale des services à la navigation maritime
 Garde côtière canadienne
 Ministère des Pêches et Océans
 Ottawa, Ontario
 K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037
 Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST _____

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST _____

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____
NOUVELLE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la Carte	Page	No de la Carte	Page	No de la Carte	Page
1233	25	4114	27		
1311	1	L/C4237	27		
1315	25	L/C 4340	27		
1316	25	L/C 4385	27		
1317	25	4386	27		
1338	1	4422	27		
1339	1	4587	28		
1411	25	L/C 4845	28		
1439	25	L/C4846	28		
1513	25	L/C4851	28		
2006	25	6021	1		
2018	25	6022	1		
2021	25,26	L/C8005	28		
2042	26				
2069	26				
L/C2100	26				
L/C2122	26				
L/C2228	26				
2239	1				
2241	1				
2283	26				
L/C4003	27				
L/C4011	27				

INDEX

GRANDS LACS - RIVIÈRE ST. CLAIR - Feux à être modifiés	23
LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - CABOT HEAD - Bouée	23
- WASAGA BEACH - Bouées.....	24
- RIVIÈRE ST. CLAIR - SARNIA BAY - Bouée	24
- Bouées.....	24
- SAUBLE RIVER - Bouées	24
ONTARIO - LAC JOSEPH - Renseignements concernant les aides à la navigation	20
ONTARIO - LAC MUSKOKA - Renseignements concernant les aides à la navigation	18
ONTARIO - LAC ROSSEAU - Renseignements concernant les aides à la navigation.....	21
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.....	1
- Dates de l'édition courante des cartes.....	9
- Liste cumulative de corrections aux cartes	2
- Liste des cartes corrigées à la main	23
- Liste des cartes non-corrigées à la main	22
- Renseignement concernant une carte	24
TERRE-NEUVE, CÔTE EST - BONAVIDA BAY - HAUT-FOND BURNSIDE - Bouée	24

BULLETIN

AVIS AUX UTILISATEURS

Par souci d'améliorer les services aux clients, nous nous préparons à apporter les modifications suivantes à l'édition mensuelle des « Avis aux navigateurs » au début du nouveau millénaire.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.

(1) 1202 (2) **CAP ÉTERNITÉ À/TO SAINT-FULGENCE – RÉIMPRESSION – 20-MAI-94 – NAD 1927**
6-AOÛT-99 (5) (6) UN FEU FL G 48°26'36.4"N 70°53'08.6"W
(7) (P)PORTER 13-AOÛT-99
RAYER LA BOUÉE À ESPAR 48°26'22.5"N 70°53'10.3" W
VERTE E21

(1) *Numéro de la carte*

(2) *Titre de la carte*

(3) *Date de l'édition la plus récente de la carte*

(4) *Niveau de référence*

(5) *Date de la correction hebdomadaire de la carte*

(6) *Modification de la carte*

(7) *Type d'avis*

DU NOUVEAU À L'HORIZON

Rapports d'activité

Un rapport d'activité régional ayant pour objet les aides maritimes décrira en détail les activités non encore transposées sur les cartes ni mentionnées dans les publications nautiques. Ces rapports d'activité, qui seront suivis de mises à jour mensuelles, seront publiés à titre de référence seulement. Ils ne justifieront aucun relâchement de la vigilance au cours de la navigation dans les secteurs illustrés. Les cartes et les publications nautiques seront mises à jour le plus rapidement possible en vue de faire état des modifications mentionnées dans ces rapports d'activité.

Liste de diffusion des documents

Une carte de renouvellement d'abonnement aux documents sera jointe à l'édition mensuelle.

Site Internet des Avis aux navigateurs

Publications

Le réseau Internet vous permet d'accéder gratuitement à toutes les publications des « Avis aux navigateurs ». Tous les volumes du « Livre des feux, des bouées et des signaux de brume » et « l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs » sont mis à jour chaque mois.

Profil de l'utilisateur des cartes

Les utilisateurs qui désireraient recevoir par courrier électronique les corrections cartographiques mentionnées dans les « Avis aux navigateurs » peuvent établir à cette fin un compte de « profil d'utilisateur » sur le site.

Présentation hebdomadaire des corrections apportées aux cartes

Les corrections apportées aux cartes seront bientôt présentées chaque semaine sur le site Internet.

Les prochains bulletins vous tiendront au courant de l'instauration de ces nouveautés.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.

CARTE	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT#	PRIX
1. Nouvelles cartes.					
<u>ST. LAWRENCE RIVER/FLEUVE SAINT-LAURENT</u>					
1311	Sorel à/to Montréal	1:40 000	05-NOV-99	1	\$20.00
	Limite(s):	45°40'30"N	73°28'06"W		
		45°40'30"N	73°04'48"W		
		46°04'24"N	73°04'48"W		
		46°04'24"N	73°28'06"W		
	et Cartouche: (1)	Terminal Contrecoeur	1:10 000		
	Limite(s):	45°49'00"N	73°18'30"W		
		45°49'00"N	73°16'12"W		
		45°50'54"N	73°16'12"W		
		45°50'54"N	73°17'00"W		
		45°49'51.09"N	73°18'30"W		
	NOTA: Cette carte incorpore et annule les Avis 68(P)/91, 75(T)/92, 1137(P)/98, 1151(P)/98, 2111(P)/98, 2134(P)/98, 502 (P)/99 et 703(P)/99.				
<u>GEORGIAN BAY/BAIE GEORGIENNE</u>					
2241	Port Severn to/à Christian Island	1:40 000	30-JUL-99	3	28.00
	Limite(s):	44°43'30"N	80°11'44"W		
		44°43'30"N	79°39'00"W		
		45°00'00"N	79°39'00"W		
		45°00'00"N	80°11'44"W		
	et Cartouche: (1)	Waubashene	1:15 000		
	Limite(s):	44°45'00"N	79°43'38"W		
		44°45'00"N	79°41'21"W		
		44°46'19"N	79°41'21"W		
		44°46'19"N	79°43'38"W		
	NOTA: Cette carte incorpore les Avis 403(P)/97, 333(P)/97, 336(P)/97 et est touchée par l'Avis 1723(P)/98.				
2. Nouvelles éditions.					
<u>ONTARIO</u>					
6021	LAKE MUSKOKA	1:25 000	24-SEP-99	3	20.00
6022	LAKE ROSSEAU AND/ET LAKE JOSEPH	1:25 000	24-SEP-99	3	20.00
3. Cartes retirées en permanence.					
CARTE	TITRE	<u>LORS DE LA PUBLICATION DE LA CARTE</u>			
1338	LAC SAINT-PIERRE À/TO LAVALTRIE	1311			
1339	LAVALTRIE À/TO LONGUE-POINTE	1311			
2239	PORT SEVERN TO/À HOPE ISLAND	2241			

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Liste cumulative de corrections aux cartes.

La liste de corrections ci-incluse a trait aux cartes qui ont fait l'objet des éditions des Avis aux navigateurs de 01-janvier-1999 à 31-décembre-1999.

Numéro de la Carte	Numéros de l'édition et de l'Avis aux navigateurs
1202	14(704/99)
1209	43(1957/99), 14(704/99)
1220	39(1747/99), 29(1323/99), 5(149/99)
1221	27(1300/99 Nouvelle édition)
1226	39(1747/99)
1230	22(945/99), 21(925/99), 5(150/99), 3(122/99)
1233	52(2326/99), 35(1523/99 Nouvelle édition)
L/C 1234	40(1903/99), 23(1104/99), 16(729/99), 13(576/99), 11(542/99)
L/C 1235	42(1935/99)
L/C 1236	10(509/99), 9(317/99, 314/99)
1310	28(1315/99), 22(953/99 Nouvelle édition), 21(931/99), 15(720/99)
1312	45(2101/99), 38(1739/99, 1734/99), 34(1509/99), 21(933/99), 19(914/99), 18(766/99 Nouvelle édition), 16(734/99, 732/99)
1313	46(2110/99), 34(1509/99), 8(311/99)
1315	20(916/99)
1316	22(953/99 Nouvelle édition)
1317	40(1905/99), 11(519/99 Nouvelle édition), 10(511/99)
1338	35(1516/99), 10(506/99)
1409	39(1754/99 Nouvelle édition), 11(545/99), 4(135/99)
1410	43(1958/99), 39(1754/99 Nouvelle édition), 33(1505/99), 19(910/99), 11(545/99)
1411	29(1337/99), 11(527/99), 1(108/99)
1412	44(1974/99 Annuler en permanence), 29(1324/99)
1413	44(1974/99 Annuler en permanence), 33(1504/99), 5(163/99)
1432	44(1974/99 Nouvelle carte)
1433	46(2120/99), 27(1300/99 Nouvelle carte)
1434	33(1504/99), 5(165/99)
1435	11(532/99), 1(105/99)
1436	40(1906/99), 11(532/99)
1437	41(1930/99)
1438	41(1930/99)
1439	40(1916/99, 1907/99)
2006	41(1925/99)
2007	53(2356/99), 49(2300/99), 41(1926/99), 40(1909/99)
2017	41(1925/99), 40(1916/99, 1907/99), 7(303/99)
2018	41(1925/99), 40(1907/99), 7(303/99), 5(160/99)
2042	29(1333/99)
L/C 2058	40(1915/99)
2059	40(1915/99)
L/C 2064	40(1907/99), 22(953/99 Nouvelle édition), 5(160/99)
2067	22(952/99), 5(161/99)
2069	53(2356/99), 40(1909/99)
L/C 2077	43(1953/99), 27(1300/99 Nouvelle édition)
2085	29(1332/99), 11(534/99)
L/C 2100	53(2359/99), 18(766/99 Nouvelle édition), 14(709/99)
L/C 2110	16(738/99)
L/C 2120	14(709/99), 9(341/99 Nouvelle édition)
L/C 2121	11(528/99)
L/C 2122	40(1914/99), 11(528/99)
L/C 2123	17(750/99)

Numéro de la Carte	Numéros de l'édition et de l'Avis aux navigateurs
2181	40(1917/99)
L/C 2200	51(2316/99), 43(1947/99), 41(1929/99), 40(1908/99), 15(714/99)
L/C 2201	53(2354/99), 46(2124/99, 2122/99, 2121/99), 40(1913/99, 1910/99), 36(1709/99)
2218	53(2342/99)
2222	29(1331/99)
2225	53(2335/99), 36(1708/99)
L/C 2228	41(1929/99), 15(714/99)
2235	53(2341/99), 51(2316/99), 46(2124/99, 2122/99)
L/C 2243	36(1708/99)
L/C 2244	43(1948/99), 14(707/99)
L/C 2245	36(1716/99, 1714/99), 14(707/99)
2250	36(1704/99)
2251	51(2311/99), 46(2125/99), 37(1727/99, 1726/99), 36(1715/99, 1704/99), 23(1111/99), 1(107/99)
2257	53(2352/99, 2351/99, 2343/99)
2259	46(2119/99), 36(1706/99, 1703/99)
2268	36(1705/99, 1703/99), 22(938/99)
2273	51(2316/99)
L/C 2282	46(2122/99), 40(1910/99)
2283	53(2362/99 Nouvelle carte)
L/C 2284	36(1708/99), 23(1112/99)
2286	43(1947/99), 41(1932/99, 1927/99), 36(1719/99, 1716/99)
2289	36(1709/99), 23(1113/99), 13(571/99), 11(535/99)
2291	53(2339/99), 36(1707/99)
2292	40(1908/99), 36(1713/99)
2293	37(1724/99), 17(751/99)
2294	53(2355/99), 36(1719/99)
2297	53(2353/99), 37(1727/99), 1(103/99)
2298	53(2341/99), 51(2316/99), 1(103/99)
2299	53(2353/99, 2352/99, 2351/99, 2343/99), 43(1947/99)
L/C 2301	51(2317/99), 46(2116/99), 15(712/99)
L/C 2302	46(2116/99), 15(712/99)
2303	15(712/99)
2304	51(2315/99)
2306	51(2315/99)
2308	15(712/99)
L/C 2309	35(1523/99 Nouvelle édition), 22(951/99), 15(712/99)
2310	46(2117/99), 15(712/99)
2311	51(2305/99), 27(1300/99 Nouvelle édition), 15(712/99)
2312	15(712/99)
2313	15(712/99)
2314	51(2317/99, 2310/99), 27(1300/99 Nouvelle édition), 15(712/99)
2315	46(2115/99)
L/C 3000	53(2360/99), 39(1745/99), 10(507/99)
L/C 3001	53(2360/99, 2350/99, 2344/99), 43(1951/99), 11(525/99), 9(331/99)
L/C 3002	53(2360/99), 43(1950/99), 20(917/99), 11(538/99, 525/99), 10(507/99)
3419	38(1740/99), 9(323/99)
3424	11(536/99)
3440	38(1740/99), 27(1305/99), 18(766/99 Nouvelle édition)
3441	21(932/99)
3442	9(336/99, 329/99)
3443	29(1321/99), 11(516/99), 9(336/99)
3457	17(746/99)
3458	29(1321/99), 17(746/99), 11(516/99)
L/C 3461	53(2365/99), 27(1305/99), 17(753/99), 11(536/99)
L/C 3462	53(2365/99), 27(1305/99), 21(932/99), 17(753/99), 16(733/99), 11(536/99), 9(329/99)

Numéro de la Carte	Numéros de l'édition et de l'Avis aux navigateurs
L/C 3463	29(1321/99), 11(516/99), 10(505/99), 9(336/99, 330/99, 316/99)
3473	9(336/99)
3481	30(1340/99), 29(1318/99), 10(505/99), 9(316/99)
3490	27(1312/99), 9(330/99)
3491	29(1318/99)
3492	31(1343/99), 9(330/99), 5(174/99 Réimpression)
3493	30(1340/99), 18(766/99 Nouvelle édition), 10(505/99)
3494	18(766/99 Nouvelle édition)
3495	18(766/99 Nouvelle édition)
L/C 3512	16(728/99), 11(519/99 Nouvelle édition), 10(505/99), 9(316/99)
L/C 3513	11(516/99)
3515	13(574/99)
3526	16(731/99, 728/99), 10(505/99)
3527	11(516/99)
3534	16(728/99)
3535	11(516/99)
3545	23(1107/99, 1103/99), 13(574/99)
3546	23(1107/99, 1103/99), 13(574/99), 11(523/99)
3548	23(1102/99)
3549	11(525/99)
3550	53(2360/99), 11(525/99)
3598	53(2360/99), 11(525/99)
L/C 3602	19(903/99), 9(331/99)
L/C 3605	53(2360/99), 11(525/99)
L/C 3606	52(2324/99), 43(1951/99), 9(331/99)
3670	14(705/99)
3675	11(519/99 Nouvelle carte)
3676	11(519/99 Nouvelle carte)
3710	22(947/99)
3711	33(1507/99)
3720	43(1949/99), 36(1702/99), 12(558/99)
3724	20(917/99)
3726	43(1950/99), 10(507/99)
3728	17(744/99)
3729	12(559/99)
3730	12(559/99)
L/C 3744	53(2360/99, 2332/99), 43(1950/99), 20(917/99), 11(538/99, 525/99), 10(507/99)
3761	44(1961/99)
3785	36(1702/99), 12(558/99)
3787	36(1702/99), 17(743/99)
L/C 3802	39(1745/99), 27(1300/99 Réimpression), 19(902/99)
3807	22(953/99 Nouvelle édition), 12(557/99)
L/C 3853	12(557/99)
L/C 3902	43(1950/99), 20(917/99), 10(507/99)
3927	53(2333/99), 52(2323/99), 49(2301/99), 44(1961/99)
3931	52(2322/99)
3934	53(2360/99), 37(1732/99), 16(730/99), 11(537/99)
3940	43(1949/99)
3956	49(2301/99)
3957	49(2301/99)
3960	27(1300/99 Réimpression), 15(718/99)
3964	35(1523/99 Nouvelle édition)
4000	26(1137/99, 1130/99), 25(1126/99), 12(550/99)
L/C 4001	43(1959/99), 26(1130/99), 25(1126/99), 18(761/99, 760/99), 17(747/99, 742/99), 12(550/99), 9(335/99)
L/C 4002	52(2328/99), 43(1959/99), 9(334/99)

Numéro de la Carte	Numéros de l'édition et de l'Avis aux navigateurs
L/C 4003	52(2321/99), 44(1965/99), 34(1508/99), 26(1137/99, 1130/99), 25(1126/99), 21(928/99), 18(759/99), 16(735/99), 12(550/99)
L/C 4006	26(1137/99, 1130/99), 25(1126/99), 12(550/99)
L/C 4010	53(2358/99), 26(1132/99), 18(757/99)
L/C 4011	46(2108/99), 34(1508/99), 26(1129/99), 25(1116/99), 22(934/99), 21(930/99, 928/99), 1(112/99)
L/C 4012	46(2108/99), 26(1131/99, 1129/99), 25(1116/99), 21(928/99), 20(915/99), 19(908/99), 16(736/99, 721/99)
L/C 4013	53(2357/99, 2331/99), 40(1904/99), 26(1137/99), 22(943/99), 16(725/99), 12(564/99, 550/99), 9(321/99), 5(168/99)
L/C 4015	43(1959/99), 29(1338/99), 9(328/99)
L/C 4016	43(1959/99), 42(1939/99), 34(1511/99)
L/C 4017	42(1939/99)
L/C 4020	16(726/99)
L/C 4021	1(110/99)
L/C 4022	42(1933/99), 9(328/99)
L/C 4023	53(2357/99, 2331/99), 52(2329/99, 2328/99, 2325/99), 25(1118/99), 10(503/99), 9(321/99)
L/C 4025	4(136/99)
L/C 4045	29(1338/99), 26(1137/99), 12(550/99), 5(168/99)
L/C 4047	34(1511/99)
L/C 4098	26(1137/99), 12(550/99)
L/C 4099	26(1137/99), 12(550/99)
4114	48(2132/99), 34(1510/99)
L/C 4116	21(930/99)
4117	45(2103/99), 27(1306/99)
L/C 4118	9(341/99 Nouvelle édition)
4124	38(1733/99), 1(112/99)
4140	53(2358/99)
4201	25(1121/99)
4202	26(1128/99), 25(1121/99)
4209	35(1517/99), 26(1139/99), 20(915/99)
4210	26(1134/99)
4211	26(1131/99), 16(736/99)
L/C 4227	12(564/99), 9(324/99)
L/C 4230	52(2320/99), 48(2133/99), 26(1134/99, 1129/99), 25(1123/99), 21(928/99), 20(915/99), 19(907/99), 10(512/99), 7(308/99)
L/C 4233	22(944/99), 9(324/99)
L/C 4234	12(553/99), 9(324/99)
L/C 4235	27(1301/99)
L/C 4236	21(921/99), 12(564/99)
L/C 4237	19(912/99), 13(568/99)
L/C 4240	26(1133/99), 20(915/99), 19(907/99)
L/C 4241	35(1517/99), 26(1139/99, 1133/99)
L/C 4242	48(2133/99), 26(1134/99)
L/C 4243	26(1129/99), 25(1123/99), 22(950/99), 21(928/99)
4244	52(2320/99), 48(2133/99), 25(1123/99)
4278	46(2113/99)
4279	36(1700/99), 10(504/99)
4281	22(944/99), 9(324/99)
4306	32(1502/99)
4307	40(1904/99)
4308	40(1904/99)
L/C 4320	26(1131/99), 21(921/99), 19(912/99, 908/99), 16(736/99), 12(564/99, 562/99, 560/99, 555/99)
L/C 4321	22(944/99), 9(324/99)
4331	38(1733/99), 1(112/99)

Numéro de la Carte	Numéros de l'édition et de l'Avis aux navigateurs
4332	25(1125/99)
L/C 4335	40(1904/99), 32(1502/99), 27(1304/99)
L/C 4340	48(2132/99), 38(1733/99)
4342	50(2303/99)
L/C 4363	20(918/99), 9(333/99), 325/99)
4379	4(139/99)
4381	36(1701/99), 26(1131/99), 19(908/99), 906/99)
4384	26(1131/99), 19(908/99), 16(736/99)
L/C 4385	14(711/99), 12(555/99)
4386	26(1131/99), 19(908/99), 13(567/99), 12(560/99)
4402	5(174/99 Nouvelle édition)
L/C 4403	53(2357/99), 19(913/99), 9(321/99)
L/C 4404	53(2331/99), 33(1503/99), 25(1124/99), 24(1115/99), 9(321/99)
L/C 4405	53(2331/99)
L/C 4406	52(2325/99)
4419	53(2357/99), 9(321/99)
4420	9(321/99)
4421	38(1742/99)
4422	53(2357/99)
4425	37(1729/99)
4426	29(1322/99)
4437	42(1937/99)
L/C 4451	25(1117/99), 15(719/99), 3(123/99)
4459	35(1523/99 Nouvelle édition)
L/C 4462	25(1124/99)
L/C 4464	42(1933/99)
4467	52(2330/99)
4470	23(1106/99), 12(548/99)
4474	35(1523/99 Nouvelle édition)
4483	53(2331/99), 33(1503/99), 24(1115/99)
L/C 4485	12(552/99)
L/C 4486	40(1900/99), 29(1322/99), 22(953/99 Nouvelle édition)
4491	20(919/99)
4492	52(2328/99)
4498	40(1901/99)
4511	36(1717/99)
4512	36(1717/99), 16(724/99), 6(302/99)
4514	11(518/99)
4515	5(174/99 Nouvelle édition)
L/C 4520	6(300/99)
4521	13(573/99)
4530	43(1955/99), 29(1339/99), 22(948/99)
4531	29(1339/99)
4587	51(2318/99)
4591	7(306/99), 5(171/99)
4593	7(306/99), 5(171/99)
4595	18(758/99), 14(710/99), 13(572/99)
4596	14(710/99), 13(572/99)
4598	31(1352/99), 14(710/99)
4615	44(1974/99 Nouvelle édition)
4617	41(1920/99)
4619	18(766/99 Nouvelle édition)
L/C 4622	8(309/99), 5(170/99)
L/C 4624	41(1922/99), 1(111/99)
L/C 4625	44(1963/99)
4633	43(1959/99)

Numéro de la Carte	Numéros de l'édition et de l'Avis aux navigateurs
4634	2(115/99)
4635	9(327/99)
4637	2(115/99)
4640	52(2327/99), 51(2306/99), 39(1754/99 Nouvelle édition), 35(1514/99), 3(120/99)
4641	44(1966/99), 5(174/99 Nouvelle édition)
4642	44(1964/99)
4644	35(1523/99 Nouvelle édition), 3(131/99)
4667	5(142/99)
4669	1(109/99)
4682	9(332/99)
L/C 4700	19(901/99), 17(745/99), 10(500/99)
4701	17(745/99), 11(546/99, 517/99)
4702	17(745/99), 5(169/99)
4703	13(566/99), 11(515/99), 5(159/99)
4705	44(1974/99 Annuler en permanence)
4724	29(1335/99), 14(701/99)
4728	13(569/99), 11(541/99)
L/C 4730	29(1319/99), 26(1127/99), 19(901/99), 10(500/99)
L/C 4731	17(745/99)
4732	19(901/99)
4744	13(566/99), 5(159/99)
4745	11(515/99), 5(159/99)
L/C 4817	42(1939/99)
4830	8(312/99)
L/C 4831	11(544/99)
L/C 4832	8(312/99)
4839	39(1757/99), 9(315/99)
L/C 4841	8(309/99)
L/C 4842	8(309/99), 5(170/99)
4843	14(702/99)
L/C 4844	42(1939/99)
L/C 4845	7(307/99)
L/C 4846	21(924/99), 18(763/99)
L/C 4847	21(927/99), 11(539/99)
4849	40(1918/99), 21(926/99), 11(539/99)
L/C 4851	8(310/99)
L/C 4853	39(1754/99 Nouvelle édition)
4854	53(2361/99)
4855	53(2361/99), 26(1136/99), 16(727/99), 11(543/99)
4858	29(1334/99), 18(766/99 Nouvelle carte)
4863	27(1300/99 Nouvelle carte)
4865	13(572/99)
4886	7(305/99)
L/C 4905	52(2329/99, 2325/99)
L/C 4906	52(2329/99), 11(524/99), 10(503/99)
4909	52(2329/99)
4911	40(1902/99), 18(764/99)
4912	17(748/99)
L/C 4913	44(1960/99), 35(1515/99), 27(1308/99)
4920	44(1960/99), 35(1515/99), 27(1308/99), 11(540/99)
4921	45(2104/99), 19(909/99), 12(547/99), 5(140/99)
L/C 4951	42(1936/99), 39(1746/99), 25(1117/99), 23(1105/99), 15(719/99), 3(123/99)
L/C 4952	39(1746/99)
4954	39(1746/99)
4956	3(128/99)
L/C 5001	10(500/99)

Numéro de la Carte	Numéros de l'édition et de l'Avis aux navigateurs
5003	22(935/99)
L/C 5023	29(1320/99), 19(901/99), 10(500/99)
L/C 5030	31(1342/99), 11(517/99)
5031	11(517/99)
5042	19(901/99)
5043	19(901/99), 1(100/99)
5044	22(949/99)
5045	29(1319/99)
5046	29(1319/99), 9(322/99)
5047	9(322/99)
5048	27(1310/99), 10(500/99)
5049	26(1127/99), 10(508/99), 3(124/99)
5051	41(1921/99), 27(1310/99)
5052	26(1127/99), 21(929/99)
5070	22(953/99 Nouvelle édition)
5133	13(566/99)
5134	19(904/99, 901/99), 15(716/99), 5(145/99, 143/99, 141/99)
5135	19(901/99), 10(513/99), 1(100/99)
5138	15(716/99), 5(145/99, 144/99, 143/99, 141/99)
5143	13(569/99)
5397	17(749/99)
5400	41(1924/99)
5457	9(341/99 Nouvelle édition)
5476	22(941/99), 7(304/99)
5640	41(1924/99)
5707	7(304/99)
7071	29(1336/99)
7082	51(2314/99)
7083	51(2308/99)
7302	29(1336/99)
7621	51(2314/99, 2309/99)
7646	46(2114/99)
7664	43(1952/99)
7665	41(1928/99)
7666	51(2309/99)
7687	41(1928/99)
7731	36(1721/99)
7733	46(2114/99), 36(1721/99)
7735	36(1720/99)
7750	36(1723/99)
7770	36(1711/99)
7784	51(2308/99)
7950	29(1330/99)
7951	29(1330/99)
L/C 8005	52(2321/99), 34(1512/99, 1508/99), 26(1130/99), 15(715/99)
L/C 8006	25(1126/99), 15(717/99)
L/C 8007	26(1137/99), 16(723/99), 12(564/99, 550/99)
L/C 8047	29(1319/99), 26(1127/99), 19(901/99)
L/C 8048	19(901/99)
L/C 8049	17(745/99)

(AMA8035-10-1)

(GCC-H00-011)

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Dates de l'édition courante des cartes.

ÉDITIONS DES CARTES. Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE. La première publication d'une carte MAR.Sine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte canadienne existante.

NOUVELLE ÉDITION. Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION. Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

La liste suivante est une nomenclature des dates des éditions courantes des cartes jusqu'à l'édition mensuelle 03 de 2000. **(L'astérisque indique les changements depuis l'édition mensuelle 12 1999.)** Veuillez consulter les Avis aux navigateurs mensuelles pour plus d'information.

Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression	Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression
*1202	NE	10-sept.-99		1510	NE	23-jan.-98	
1203	NE	04-jan.-85	10-févr.-95	1512	NE	03-août-84	09-oct.-92
1209	NE	14-déc.-84	02-août-96	1513	NE	07-juin-96	
1220	NE	28-févr.-97		1514	NC	24-juill.-98	
1221	NE	23-avril-99		1515	NC	24-juill.-98	
1223	NE	03-oct.-97		1550	NE	05-jan.-96	
*1226	NE	19-nov.-99		1551	NE	27-juin-86	
1229	NE	31-déc.-76	15-déc.-95	1552	NE	05-juin-98	
1230	NE	29-févr.-80	10-févr.-89	1553	NC	15-févr.-80	21-avril-95
*1233	NE	28-mai-99		1554	NE	16-sept-88	15-août-97
L/C1234	NE	24-juill.-98		1555	NC	12-oct.-79	
L/C1235	NE	25-avril-97		L/C2000	NE	10-avril-98	
L/C1236	NE	25-sept-98		2006	NE	03-juill.-87	16-févr.-90
1260	NC	04-jan.-91		2007	NE	10-sept-82	09-sept-94
*1310	NE	12-mars-99		2011	NC	08-juill.-88	
*1311	NC	05-nov.-99		2017	NC	13-juill.-90	
*1312	NE	02-avril-99		2018	NC	22-juin-90	
1313	NE	27-juin-97		2021	NE	25-juin-93	
1314	NE	04-sept-98		2022	NE	02-août-96	
1315	NE	25-sept-98		2023	NE	01-mars-85	24-mars-95
1316	NE	26-févr.-99		2024	NE	29-mars-85	16-déc.-94
1317	NE	15-jan.-99		2025	NE	01-mars-85	28-mai-93
1350	NC	06-juill.-84	25-mars-94	2026	NE	05-avril-85	15-déc.-95
1351	NC	21-sept-84	11-août-95	2028	NE	05-juin-98	
1361	NE	28-mai-76	01-mars-96	2029	NE	20-mars-87	08-mai-92
*1400	NE	25-juin-99		2042	NE	07-oct.-94	
*1409	NE	21-mai-99		2043	NC	29-nov.-68	26-mars-82
*1410	NE	25-juin-99		2044	NC	28-févr.-97	
1411	NE	02-août-96		2047	NC	07-avril-95	
*1432	NC	09-juill.-99		2048	NC	11-oct.-91	
*1433	NC	28-mai-99		2049	NC	10-mai-85	
1434	NC	01-mars-96		2050	NC	10-mai-85	
1435	NC	15-déc.-95		2053	NC	10-mai-85	
1436	NC	15-jan.-93	03-jan.-97	2054	NC	10-mai-85	
1437	NC	19-mars-93	30-mai-97	2055	NC	05-juill.-91	
1438	NE	06-oct.-95		2058	NE	25-févr.-00	
1439	NE	22-févr.-91	07-févr.-97	2059	NC	31-juill.-98	
1509	NC	18-mai-90	27-juin-97	L/C2060	NE	28-juin-85	01-juill.-94

Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression	Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression
2064	NE	05-mars-99		2291	NE	12-juin-81	15-avril-88
2067	NE	01-nov.-85	15-févr.-91	2292	NE	28-avril-89	05-avril-96
2069	NE	04-mars-83	13-févr.-98	2293	NE	11-juin-65	12-déc.-80
2070	NE	29-avril-83		2294	NE	23-juin-89	24-jan.-97
*2077	NE	23-avril-99		2297	NE	20-jan.-60	19- sept -97
2085	NE	22-juin-90	08-avril-94	2298	NE	02-juill.-58	13-févr.-81
2086	NC	09-juin-89	03-avril-92	2299	NE	30- sept -83	30-juin-95
*L/C2100	NE	25-déc.-98		L/C2300	NC	24-avril-98	
L/C2110	NE	29-mai-98		L/C2301	NE	22-févr.-91	
*L/C2120	NE	06-nov.-98		L/C2302	NE	02-août-85	
L/C2121	NC	18-déc.-87		2303	NE	18-mai-55	29-juin-90
L/C2122	NE	05-juill.-91	05-avril-96	2304	NE	31-mai-57	01-févr.-80
L/C2123	NE	12-mars-93	04-avril-97	2305	NE	17-déc.-56	08-févr.-80
2140	NC	16- sept -88		2306	NE	03-mai-57	09-mai-75
2165	NC	08-mars-91		2307	NE	31-août-56	11-mars-77
2181	NE	10-nov.-89		2308	NE	19-juill.-46	21-avril-78
L/C2200	NE	01-mai-87	17-avril-92	*2309	NE	23-juill.-99	
L/C2201	NE	18-nov.-98		2310	NE	03-juin-46	01-févr.-80
*2202	NE	26-mars-99		*2311	NE	23-avril-99	
2203	NE	07-oct.-88	13-nov.-92	2312	NE	13-nov.-87	08-avril-94
2204	NE	06-mai-83	12-févr.-93	2313	NE	21-juin-57	28-oct.-77
2205	NE	18-déc.-87	06-mars-92	*2314	NE	23-avril-99	
2206	NC	27-juin-97		2315	NE	22-avril-88	
2218	NC	13-avril-84		2318	NE	03-déc.-82	
2221	NE	07-juin-96		2400	NE	29-juin-90	
2222	NC	13-avril-84		L/C3000	NE	20-jan.-89	22-avril-94
2223	NC	13-avril-84		L/C3001	NE	07-oct.-94	
2225	NE	08-mars-91	11-juill.-97	L/C3002	NE	16-déc.-94	
2226	NE	22-nov.-91		3050	NE	03-mai-96	
L/C2228	NC	16-févr.-90		3052	NE	07-oct.-94	
2235	NE	24- sept -99		3053	NC	11-avril-86	02-févr.-90
2241	NC	30-juill.-99		3055	NC	21-juin-91	
L/C2243	NE	30-août-85	08-avril-94	3056	NC	21-juin-91	
L/C2244	NE	12-juin-87	16-juin-95	3057	NC	21-juin-91	
L/C2245	NE	06-juin-86	05-avril-96	3058	NC	21-juin-91	
2250	NC	09-mai-86		3061	NE	29-oct.-99	
2251	NC	11-avril-86	26-juin-92	3062	NC	24-mai-85	
2257	NE	02-nov.-84	07-juin-96	3080	NE	03-avril-92	
2258	NE	16-juin-89	05-avril-96	3311	NE	31-déc.-93	
2259	NE	15-juin-62	02-juill.-93	3312	NC	31-jan.-86	05-avril-91
*2260	NE	05-févr.-99		3313	NC	28-juill.-95	
2261	NE	13-juin-86	21-avril-95	3410	NC	24-mars-95	
2266	NC	22-juin-84		3411	NC	24-mars-95	
2267	NC	22-juin-84		3415	NE	13-févr.-87	08-avril-94
2268	NE	31-mars-89	06-mai-94	3419	NC	02-juill.-93	
2273	NC	13-oct.-55	22-août-75	3424	NC	24-juill.-87	02-avril-93
2274	NE	08-juin-90		*3440	NE	25-déc.-98	
L/C2282	NE	07-juin-96		3441	NE	12-août-88	06-déc.-96
*2283	NC	30-juill.-99		3442	NE	03-juin-88	06-déc.-96
L/C2284	NE	27-oct.-89	07-juin-96	3443	NE	30-jan.-98	
2286	NE	21-jan.-83	25-août-95	3447	NC	10-déc.-99	
2289	NE	16-oct.-87	05-juin-92	3458	NE	10-mars-95	

Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression	Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression
3459	NE	24-oct.-97		3623	NE	26-août-77	06-jan.-89
L/C3461	NC	06-jan.-84	02-déc.-94	3624	NE	19-août-88	22-avril-94
L/C3462	NE	23-oct.-98		3625	NC	25-oct.-68	10-mars-89
L/C3463	NE	03-oct.-97		3646	NE	30-juin-95	
3473	NE	13-févr.-87	04-déc.-92	3647	NE	05-juill.-85	02-jan.-98
3475	NE	27-mai-88	02-juill.-93	3651	NE	09-avril-93	
3476	NC	31-août-84	22-avril-94	3668	NE	12-mars-93	
3477	NE	03-mai-85	08-sept-89	3670	NE	21-oct.-94	
3478	NE	24-févr.-95		3671	NE	27-août-82	03-juin-94
3481	NE	05-déc.-86	17-déc.-93	3673	NC	01-déc.-95	
3488	NC	21-oct.-94		3674	NC	01-déc.-95	
3489	NC	21-oct.-94		*3675	NC	20-nov.-98	
3490	NE	25-juill.-97		*3676	NC	20-nov.-98	
3491	NE	05-jan.-96		3679	NC	14-juin-91	21-févr.-97
3492	NC	27-juin-97	27-nov.-98	3680	NE	07-avril-78	26-avril-91
*3493	NE	18-déc.-98		3681	NC	08-juin-90	
*3494	NE	18-déc.-98		3682	NE	05-juin-87	
*3495	NE	18-déc.-98		3683	NE	06-mars-98	
*L/C3512	NE	25-déc.-98		3685	NE	25-août-95	
3513	NE	29-oct.-99		3686	NC	08-avril-88	02-déc.-94
3514	NE	02-août-96		3710	NE	04-juill.-86	15-juin-90
3515	NC	18-jan.-91	03-juin-94	3711	NE	15-juin-84	19-févr.-93
3526	NE	24-févr.-95		3717	NE	28-juill.-95	
3527	NE	01-jan.-88	02-avril-93	3719	NE	17-avril-61	11-nov.-88
3534	NE	07-mai-93		3720	NE	12-févr.-88	03-sept-93
3535	NE	16-août-85	16-avril-93	3721	NE	26-août-94	
3536	NC	21-avril-78	16-avril-93	3722	NE	07-févr.-64	04-sept-87
3537	NC	27-sept-85	22-juin-90	3723	NE	29-juin-84	
3538	NE	27-nov.-92	02-août-96	3724	NE	23-mai-80	21-avril-95
3539	NE	04-août-89	25-avril-97	3726	NE	23-mai-80	06-jan.-89
3540	NE	22-mai-92		3727	NE	29-juin-62	24-mars-95
3541	NE	29-juill.-94		3728	NE	05-févr.-82	24-jan.-97
3542	NE	01-juill.-94		3729	NE	06-mars-98	
3543	NE	27-nov.-92	30-mai-97	3730	NC	30-nov.-60	21-déc.-90
3544	NE	25-sept-87	01-mai-98	3733	NC	01-févr.-56	
3545	NC	28-avril-89	12-août-94	3734	NE	09-juill.-76	24-mai-91
3546	NC	28-avril-89	11-juill.-97	3736	NE	31-août-90	
3547	NC	28-avril-89	05-avril-96	3737	NE	14-août-87	21-avril-95
3548	NE	26-sept-97		3738	NE	04-févr.-83	24-mars-95
3549	NC	03-déc.-93	05-avril-96	3739	NE	03-févr.-84	01-sept-89
3550	NC	03-déc.-93	02-jan.-98	3740	NE	20-mai-77	06-déc.-96
3552	NC	02-jan.-87	02-avril-93	3741	NE	15-févr.-63	30-juin-89
3555	NE	27-juin-86	09-avril-93	3742	NE	16-juill.-82	02-août-96
3559	NC	15-juin-79	02-févr.-90	3743	NE	25-mars-77	10-févr.-95
3564	NC	04-déc.-87	08-sept-95	L/C3744	NE	20-mai-88	
3598	NE	14-août-87	11-oct.-91	3745	NE	12-juin-98	
3601	NC	26-août-94		3746	NE	12-août-77	02-juill.-93
L/C3602	NE	24-mai-85	12-août-94	3747	NE	16-sept-77	30-mai-97
L/C3603	NE	23-oct.-81	01-nov.-91	3753	NE	30-avril-59	12-août-88
L/C3604	NE	06-nov.-87	13-juin-97	3761	NE	19-août-88	
L/C3605	NE	06-mars-98		3772	NE	30-oct.-64	29-jan.-93
L/C3606	NE	27-juill.-84	03-sept-93	3773	NE	26-avril-85	06-déc.-96

Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression	Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression
3781	NE	18-mai-59	15-mars-91	L/C4001	NE	01-déc.-95	
3784	NE	23-juill.-82	16-déc.-94	L/C4002	NE	27-déc.-91	05-juill.-96
3785	NE	04-oct.-91	12-juin-98	L/C4003	NE	14-déc.-84	29-juill.-94
3786	NC	05-juill.-46	12-mars-93	L/C4006	NE	14-déc.-84	19-févr.-93
3787	NE	29-juill.-77	04-avril-97	L/C4010	NE	18-nov.-83	10-juill.-92
3794	NE	07-févr.-75	17-mars-89	L/C4011	NE	31-oct.-97	
3795	NE	01-mai-64	09-juill.-93	L/C4012	NE	13-mars-87	14-juill.-95
*L/C3802	NE	24-nov.-89	07-mai-99	L/C4013	NE	07-nov.-86	03-juill.-92
*3807	NE	05-févr.-99		L/C4015	NE	24-juill.-92	
3808	NC	30-mars-62	13-oct.-89	L/C4016	NE	05-mai-95	
3809	NE	24-août-79	24-mars-95	L/C4017	NE	16-juin-95	
3811	NE	06-déc.-63	27-sept-91	L/C4020	NE	27-déc.-91	
3825	NE	16-déc.-77	09-juin-89	L/C4021	NE	27-déc.-91	
L/C3853	NE	02-mars-90	05-avril-96	L/C4022	NE	27-déc.-91	02-août-96
L/C3854	NE	23-oct.-87	23-avril-93	L/C4023	NE	28-nov.-86	05-jan.-96
3855	NE	13-jan.-67	26-avril-91	L/C4024	NE	27-déc.-91	
3857	NE	17-nov.-67	10-juill.-87	L/C4025	NE	27-déc.-91	
3858	NE	28-juill.-67	28-juill.-89	L/C4026	NE	27-déc.-91	18-juill.-97
3859	NE	21-août-98		L/C4045	NC	08-août-86	
3860	NE	12-sept-69	05-jan.-90	4047	NE	09-oct.-98	
3863	NE	25-avril-80	16-mars-90	L/C4049	NE	19-mai-95	
3864	NE	11-mai-62	17-déc.-93	L/C4098	NC	21-sept-84	
3865	NE	01-nov.-55	10-juill.-87	L/C4099	NC	21-sept-84	
3868	NE	12-juill.-68	19-avril-91	4114	NC	08-mai-92	
3869	NE	28-nov.-86	02-mars-90	L/C4116	NC	09-avril-93	
3890	NC	14-mars-86	07-avril-95	4117	NC	28-oct.-88	
3891	NC	08-sept-89	01-août-97	*L/C4118	NE	13-nov.-98	
3892	NC	13-jan.-84	03-juin-94	4124	NC	07-août-92	
3893	NC	13-jan.-84		4130	NC	30-mai-69	17-déc.-76
3894	NE	12-juin-98		4140	NC	07-jan.-72	02-juill.-82
3895	NC	15-juin-84	09-juin-89	4141	NE	01-nov.-96	
L/C3902	NE	09-déc.-88	27-juin-97	4142	NE	01-nov.-96	
3909	NC	11-déc.-87	03-juin-94	4145	NE	22-mars-91	
3920	NC	18-jan.-91		4170	NC	28-févr.-92	
3921	NE	15-déc.-95		4201	NE	26-jan.-90	10-mars-95
3927	NE	29-mai-98		4202	NE	31-déc.-99	
3931	NC	21-févr.-92		4203	NC	07-août-87	07-nov.-97
3932	NC	21-févr.-92	12-juin-98	4209	NC	21-oct.-94	
3933	NE	20-jan.-89	19-févr.-93	4210	NC	05-avril-91	
3934	NC	21-févr.-92	02-juin-95	4211	NE	07-déc.-90	02-juin-95
3940	NC	01-mars-96		L/C4227	NC	24-mai-91	
3955	NC	15-févr.-85	20-mai-94	L/C4230	NC	15-juin-90	26-juin-98
3956	NE	01-mars-96		L/C4233	NC	11-jan.-91	
3957	NE	05-juin-98		L/C4234	NC	10-avril-87	26-déc.-97
3958	NE	24-mars-95		L/C4235	NC	31-mars-89	
3959	NC	11-déc.-87	03-juill.-92	L/C4236	NC	30-jan.-87	28-juill.-95
*3960	NC	13-août-93	16-avril-99	L/C4237	NC	30-déc.-88	30-jan.-98
3962	NE	26-jan.-79	18-juin-93	L/C4240	NC	06-oct.-89	06-juin-97
3963	NC	26-oct.-90	12-juin-98	L/C4241	NC	01-déc.-89	02-août-96
*3964	NE	30-avril-99		L/C4242	NE	28-août-92	
3994	NE	20-jan.-89	22-sept-95	L/C4243	NC	20-juin-86	25-août-89
4000	NE	14-déc.-84		4244	NC	21-févr.-86	26-avril-91

Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression	Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression
4245	NE	28-nov.-86	25-déc.-92	4430	NE	02-oct.-81	21-mai-93
L/C4255	NC	27-juill.-90		4432	NE	14-déc.-84	15-juin-90
4266	NC	29- sept -89		4440	NE	18-juill.-80	
4275	NE	23-déc.-83	03-mai-96	4443	NC	16-juin-67	18-févr.-77
4276	NE	25-juill.-97		4445	NC	17-juin-49	07-déc.-79
4277	NE	17-avril-98		4446	NC	06-jan.-53	31-déc.-93
4278	NE	20-mars-98		4447	NE	09-nov.-84	
4279	NE	28-août-98		4448	NE	27-avril-90	
4281	NE	20-févr.-87	14-juill.-95	4449	NE	03-juill.-98	
4306	NE	14-juin-85	07-juin-96	4450	NE	02-mars-73	13-nov.-87
4307	NE	15-févr.-85	13-nov.-92	L/C4451	NE	27-mars-87	15-juill.-88
4308	NE	07- sept -84	27- sept -91	4452	NE	29-juill.-83	
L/C4320	NE	26- sept -97		4453	NE	17-déc.-82	
L/C4321	NE	11-oct.-85	01-févr.-91	4454	NE	03-févr.-78	
4328	NE	10-juill.-98		4455	NE	10- sept -76	20-oct.-89
4331	NE	19-oct.-84	26-déc.-97	*4456	NE	19-déc.-80	17-juin-94
4332	NE	29-déc.-61	24-jan.-97	*4459	NE	25-juin-99	
L/C4335	NE	14-août-98		4460	NE	11- sept -87	03-mai-91
4337	NE	03-jan.-86		L/C4462	NE	28-juin-85	06-juin-97
L/C4340	NE	12-avril-91		L/C4463	NE	09-août-85	15-juin-90
4342	NE	03-juin-88	26-avril-91	L/C4464	NE	11-oct.-85	15-juin-90
L/C4363	NE	01-nov.-85	13-nov.-92	4466	NE	17-mai-91	01-mars-96
4365	NE	08-déc.-72	29-févr.-80	4467	NE	21-mars-69	01-mars-96
L/C4367	NE	01-nov.-85	06-juill.-90	4468	NE	12-juill.-85	
L/C4374	NE	27-déc.-85	26-mars-93	4469	NE	08-nov.-85	
L/C4375	NE	25-oct.-85	01-jan.-93	4470	NE	04-jan.-80	
4376	NE	02-oct.-87	11-août-95	4471	NE	11-févr.-77	11-août-89
4377	NE	06-nov.-98		4472	NE	14-août-81	
4379	NE	31-oct.-86	14-févr.-92	4473	NE	25-nov.-77	
4381	NE	17-jan.-86	03-mai-96	*4474	NE	28-mai-99	
4384	NE	31-oct.-86	13-août-93	4483	NE	12-août-88	
L/C4385	NE	07-juin-96		L/C4485	NE	26- sept -97	
4386	NE	03-oct.-86	24-mars-95	*4486	NE	19-févr.-99	
4391	NE	21-févr.-92		4491	NC	06-mai-66	01-févr.-80
4394	NE	14- sept -90		4492	NC	04-févr.-66	25-juill.-80
4395	NE	25-mai-90		4497	NE	30-juill.-71	12-oct.-79
4396	NE	19-févr.-88	30-juill.-93	4498	NE	23-oct.-87	03-nov.-95
4399	NC	03-avril-42	26-août-83	4504	NC	14-févr.-64	23-jan.-76
4402	NE	25-déc.-98		4505	NC	14-févr.-64	14-févr.-75
L/C4403	NE	21-juin-85	24-déc.-93	4506	NC	28-févr.-64	25-juin-82
L/C4404	NE	26-juill.-85	29-juin-90	4507	NC	28-févr.-64	30-jan.-76
L/C4405	NE	12-juill.-85	21-juill.-89	4509	NC	05-déc.-69	21-juill.-78
L/C4406	NE	27-févr.-98		4510	NC	22-mars-68	15-juill.-94
4416	NE	01-mai-98		4511	NC	10-juill.-64	17-oct.-80
4419	NE	12-août-88	02-févr.-96	4512	NC	30-oct.-64	09-févr.-79
4420	NE	03-oct.-69	06-nov.-81	4514	NE	23-oct.-81	29- sept -89
4421	NE	11-oct.-68	23-mars-79	4515	NE	20-nov.-98	
4422	NE	10-oct.-69	17-juin-94	4516	NE	02-nov.-62	10-déc.-76
4425	NE	02-mai-80	17-oct.-97	4518	NC	18-oct.-51	26-jan.-79
4426	NE	18-mars-88		4519	NC	13-oct.-51	04-févr.-83
4428	NE	06-oct.-78		L/C4520	NE	02-juin-95	
4429	NE	04-juin-93		4521	NE	04-juin-65	08- sept -78

Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression	Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression
4522	NC	15-juill.-59	04- sept -81	4668	NC	10-oct.-57	23-oct.-87
4523	NC	27-mars-64	13-juin-75	4669	NC	10-oct.-57	29-mars-85
4524	NE	07-févr.-64	15-août-80	4670	NC	10-oct.-57	29-juill.-77
4529	NE	30- sept -88		4679	NE	31-déc.-76	04-juin-82
4530	NE	11-mars-83	17-avril-92	4680	NC	02-jan.-59	27-févr.-76
4531	NC	24-mai-74	14-mars-97	4682	NC	19-oct.-62	01-mai-87
4538	NE	26-mars-76		L/C4700	NE	30-déc.-94	
4540	NC	10-oct.-57	26-jan.-79	4701	NC	27-déc.-63	23-oct.-81
4541	NC	10-oct.-57	03-oct.-80	4702	NC	17-jan.-64	28- sept -90
4542	NE	09- sept -66	23-jan.-76	4703	NE	31-jan.-64	26-août-94
4582	NC	14-févr.-64	10- sept -76	4712	NC	21-févr.-64	01-févr.-74
4583	NC	16-jan.-61	02-juill.-82	4722	NE	27-févr.-87	
4584	NC	02-jan.-59	14-nov.-80	4724	NE	20-mai-60	08- sept -78
4585	NC	02-jan.-59	29-août-80	4725	NC	09-juin-53	28-août-81
4587	NE	04- sept -87	21-août-92	4728	NE	16-juin-95	
4591	NC	02-jan.-59	18-août-78	L/C4730	NE	07-oct.-83	17-oct.-97
4592	NE	03-juin-83	02-avril-93	L/C4731	NE	16-déc.-94	
4593	NC	20-jan.-60	12-juin-81	4732	NE	27-déc.-68	22-févr.-80
4594	NC	02-jan.-59	14-févr.-92	4744	NC	22-févr.-63	27-nov.-81
4595	NC	02-jan.-59	04-févr.-83	4745	NC	17-mai-63	09-oct.-87
4596	NC	02-jan.-59	09-jan.-81	4763	NC	01-févr.-63	26-juill.-85
4597	NC	02-jan.-59	09-oct.-81	4764	NC	01-févr.-63	09-nov.-90
4598	NE	21-jan.-83		4765	NC	29-nov.-63	26-avril-85
4615	NE	20-août-99		4766	NC	06-déc.-63	05-avril-96
4616	NE	19-avril-91	17-oct.-97	4767	NC	06-déc.-63	06-juill.-90
4617	NE	19-mai-89	25-avril-97	4769	NE	19- sept -75	03-mai-85
*4619	NE	20-nov.-98		4771	NE	02-juill.-76	29-juill.-83
L/C4622	NE	25-avril-97		4773	NC	29-nov.-63	29-déc.-78
L/C4624	NE	17-jan.-86		4774	NC	24-jan.-64	19-mars-82
L/C4625	NE	10-jan.-86	22-avril-88	L/C4775	NE	09- sept -83	02-mai-97
L/C4626	NE	08-nov.-85	22-avril-88	L/C4776	NE	08-juill.-83	
4633	NE	24-avril-87	21-avril-95	L/C4817	NC	11-avril-86	
4634	NE	14-juill.-95		4830	NC	14-févr.-86	
4635	NE	24-juin-83	28-nov.-97	L/C4831	NC	26-déc.-86	
4637	NE	14-août-87	19-mai-89	L/C4832	NC	02-oct.-87	
4638	NC	20- sept -55	12-déc.-80	4839	NC	27-mars-92	
4639	NC	20- sept -55	12-déc.-80	L/C4841	NC	19-mai-89	
*4640	NE	27-août-99		L/C4842	NE	03-mars-89	
4641	NE	25-déc.-98		4843	NC	28-jan.-83	
4642	NC	18-jan.-60	31-mars-78	L/C4844	NC	01-févr.-85	25-mars-94
4643	NE	03-mai-85	15-mai-92	L/C4845	NE	12- sept -97	
*4644	NE	25-juin-99		L/C4846	NE	15-déc.-95	
4652	NE	31-oct.-80		L/C4847	NE	05-juill.-96	
4653	NE	12-mars-76	24-mars-95	4848	NC	12-juin-87	
4654	NC	27-oct.-52	22- sept -78	4849	NC	30-déc.-88	
4658	NC	08-mai-70	15-févr.-80	L/C4850	NC	11-mai-90	
4659	NC	10-oct.-57	08- sept -78	L/C4851	NE	04-avril-97	
4661	NC	20- sept -55	23-juin-89	4852	NC	02-déc.-94	
4663	NC	10-oct.-57	03- sept -76	*4853	NE	30-juill.-99	
4665	NC	10-oct.-57	08-mai-81	4854	NC	25-avril-97	
4666	NC	10-oct.-57	20-juin-86	4855	NC	06-juin-97	
4667	NE	08-oct.-65	13-août-76	4857	NC	29-oct.-99	

Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression	Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression
*4858	NC	25-déc.-98		5351	NC	24-févr.-56	25-mars-83
*4863	NC	29-jan.-99		5352	NE	08-juill.-60	16-mai-80
4865	NC	30-jan.-98		5365	NC	26-sept-69	25-août-89
4885	NE	12-févr.-88		5373	NC	15-févr.-85	
4886	NC	26-déc.-97		5374	NC	17-jan.-86	
L/C4905	NC	22-juill.-88	24-juill.-92	5375	NC	28-févr.-86	
L/C4906	NC	18-mars-88	11-juin-93	5376	NC	22-mars-85	
4909	NC	17-juin-88	01-mars-96	5390	NC	17-mai-68	04-nov.-88
4911	NE	07-mai-93		5391	NC	17-mai-68	18-févr.-83
4912	NE	04-juin-93		5396	NC	01-juin-60	26-sept-75
L/C4913	NC	07-août-92		5397	NC	04-nov.-60	18-nov.-83
4920	NE	18-sept-98		5398	NE	04-sept-81	
4921	NE	06-mars-98		5399	NE	04-sept-81	
L/C4951	NC	04-jan.-91		5400	NE	19-déc.-60	23-avril-82
L/C4952	NC	21-août-92		5403	NE	04-févr.-87	
4954	NE	20-juin-97		5405	NC	26-déc.-51	25-mars-88
4955	NC	15-févr.-91		5406	NC	06-mars-14	15-août-80
4956	NC	23-nov.-90		5410	NE	25-mars-77	19-mars-93
4957	NC	13-juill.-90		5411	NE	04-juin-58	30-jan.-81
4980	NC	03-jan.-92		5412	NE	23-févr.-68	27-avril-84
L/C5001	NE	04-nov.-94		5414	NE	06-août-37	10-oct.-80
5002	NC	25-juill.-75		5427	NC	11-juin-59	31-oct.-80
5003	NE	26-sept-69	23-juill.-76	5440	NE	01-nov.-74	06-févr.-81
L/C5023	NC	20-avril-90		5449	NE	15-août-86	
L/C5030	NC	26-oct.-90		5450	NE	22-mai-70	29-juill.-77
5031	NC	04-jan.-91		5451	NE	05-nov.-65	22-mars-85
5042	NC	24-févr.-84		5452	NC	16-déc.-54	05-févr.-82
5043	NE	20-août-99		5455	NE	15-févr.-61	15-déc.-78
5044	NE	20-août-99		5456	NE	26-mai-72	12-juin-81
5045	NC	01-juill.-83		5457	NE	04-Sep-98	
5046	NC	13-jan.-84		5458	NE	08-mars-63	10-nov.-78
5047	NC	17-août-84		5459	NC	26-jan.-53	06-févr.-81
5048	NC	07-août-87		5464	NC	16-déc.-54	07-mai-82
5049	NC	08-avril-88		5467	NE	15-févr.-56	29-juin-90
5051	NC	07-juin-96		5468	NC	18-mars-55	04-sept-81
5052	NC	25-avril-97		5469	NC	18-mars-55	12-nov.-82
*5070	NE	20-nov.-98		5471	NE	12-mai-67	04-déc.-81
5080	NC	03-oct.-97		5476	NE	03-juill.-59	15-juin-73
5133	NC	10-oct.-69	14-mai-82	5510	NE	11-jan.-80	
5134	NC	11-août-67	16-mars-73	5512	NC	18-déc.-87	
5135	NC	11-août-67	19-févr.-88	5533	NE	11-mars-77	
5138	NE	17-avril-98		5620	NE	21-juin-91	
5140	NC	15-nov.-63	20-oct.-78	5621	NE	26-avril-91	
5143	NE	02-mai-86		5622	NE	27-déc.-91	
5179	NC	28-août-64	12-juin-81	5623	NE	08-nov.-91	
5300	NC	25-nov.-66	25-nov.-77	5624	NE	26-avril-91	
5316	NC	24-août-61	25-jan.-80	5625	NE	10-juill.-92	
5335	NC	15-mars-85		5626	NC	08-août-86	
5338	NC	06-juin-86		5628	NC	08-août-97	
5340	NC	19-avril-63	14-déc.-79	5640	NC	22-avril-94	
5348	NE	05-nov.-76		5705	NE	13-mai-83	
5349	NC	05-mars-58	03-mars-78	5706	NE	24-juin-83	

Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression	Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression
5707	NE	28-jan.-83		6264	NC	14-avril-89	
5720	NC	22-avril-94		6267	NC	09-juill.-65	28-août-81
5800	NE	19-juill.-74	22-mars-91	6268	NE	15-juin-62	
5801	NE	24-mai-74		6269	NE	04-nov.-60	11-mars-77
5860	NE	30-sept.-66	14-mai-76	6270	NE	09-nov.-73	
5861	NE	30-sept.-66	14-mai-76	6271	NE	07-sept.-73	
6021	NE	24-sept.-99		6272	NE	14-sept.-73	
6022	NE	24-sept.-99		6273	NE	28-sept.-73	
6023	NE	26-févr.-88	30-juin-95	6274	NE	07-sept.-73	
6026	NC	17-sept.-76		6281	NE	29-jan.-82	25-mars-88
6028	NC	15-jan.-71		6285	NC	03-juin-88	
6030	NC	14-août-87		6286	NC	25-nov.-88	
6035	NC	20-nov.-87		6287	NC	11-juin-82	
6036	NC	28-août-87		6301	NE	03-mai-96	
6037	NC	13-nov.-87		6302	NE	20-avril-73	
6038	NC	11-Sep-87	19-sept.-97	6310	NE	04-mai-73	17-févr.-78
6050	NE	01-août-86		6311	NC	17-août-62	
6100	NC	15-mai-87	10-avril-92	6321	NC	15-mai-57	
6101	NC	10-avril-64		6322	NC	15-mai-57	
6105	NE	20-jan.-89		6341	NE	14-jan.-91	
6106	NE	21-juin-91		6354	NC	09-nov.-50	
6107	NE	29-oct.-99		6355	NE	09-févr.-72	
6108	NE	28-jan.-83	05-juin-92	6356	NC	30-oct.-49	
6109	NE	30-mars-90		6357	NC	28-févr.-50	13-avril-73
6110	NE	24-févr.-89	15-déc.-95	6358	NE	18-mai-49	28-jan.-72
6111	NE	11-mars-83		6359	NE	24-mai-68	
6112	NC	06-févr.-70	25-mars-94	6360	NC	17-avril-48	
6201	NE	16-mars-73	22-nov.-91	6368	NC	16-juin-58	06-août-76
6205	NC	30-juin-95		6369	NE	24-mai-85	
6206	NE	02-avril-82	06-oct.-95	6370	NE	03-août-90	
6207	NE	02-avril-82	21-févr.-92	6371	NE	01-mars-74	
6209	NC	04-sept.-70		6390	NE	08-févr.-80	
6211	NC	26-août-88	29-oct.-93	6408	NE	13-févr.-87	
6212	NE	12-nov.-82	21-avril-95	6409	NE	02-avril-93	
6213	NE	10-août-84	28-juill.-89	*6410	NE	30-avril-99	
6214	NC	18-mars-77	07-juill.-89	*6411	NE	30-avril-99	
6215	NC	01-juill.-77	08-mai-92	*6412	NE	30-avril-99	
6216	NC	02-avril-82	28-févr.-92	*6413	NE	30-avril-99	
6217	NC	18-juin-76	12-févr.-93	*6414	NE	30-avril-99	
6218	NE	11-mars-88	13-nov.-92	*6415	NE	30-avril-99	
6240	NE	15-déc.-95		*6416	NE	30-avril-99	
6241	NE	06-août-57	28-mai-82	*6417	NE	30-avril-99	
6242	NE	13-juin-80	01-mai-92	*6418	NE	30-avril-99	
6243	NE	10-déc.-71	17-nov.-95	*6419	NE	30-avril-99	
6247	NE	19-févr.-93		*6420	NE	30-avril-99	
6248	NC	04-mai-34	06-oct.-95	*6421	NE	30-avril-99	
6249	NE	29-mars-85		*6422	NE	30-avril-99	
6251	NE	18-juill.-86	05-avril-96	*6423	NE	30-avril-99	
6258	NC	30-déc.-88		*6424	NE	30-avril-99	
6259	NC	23-févr.-90		*6425	NE	30-avril-99	
6260	NC	06-jan.-89		*6426	NE	30-avril-99	
6263	NC	14-avril-89		*6427	NE	30-avril-99	

Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression	Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression
*6428	NE	30-avril-99		7193	NC	10-mai-63	10-mars-78
6429	NE	17-juin-94		7194	NE	20-mars-81	
6430	NE	01-avril-88		7195	NC	23-juill.-93	
*6431	NE	30-avril-99		7212	NE	11-jan.-85	
6432	NE	02-juin-95		7220	NE	02-nov.-79	16-mars-84
6433	NE	02-mars-84		7292	NC	30-jan.-62	27- sept –85
6434	NE	20-févr.-87		7302	NE	18-août-78	09-nov.-90
6435	NE	20-févr.-87		7304	NC	17-févr.-78	06- sept –85
6436	NE	31-mai-91		7310	NC	11-juill.-86	
6437	NE	02-mars-84		7371	NE	14-déc.-73	27-mars-81
6438	NE	02-avril-93		7404	NE	17-mai-63	02- sept –83
6439	NE	02-mars-84		7405	NE	01-oct.-82	
6440	NE	02-mars-84		7411	NE	13-avril-73	29- sept –89
6441	NE	20-févr.-87		7430	NE	21-mai-76	07-oct.-83
6451	NE	17-juin-94		7465	NE	28-févr.-57	02-août-91
*6452	NE	30-avril-99		7481	NC	21-août-92	
*6453	NE	30-avril-99		7482	NC	21-août-92	
6454	NC	15-mai-87		7485	NC	17-mars-89	
6455	NC	15-mai-87		7486	NC	10-févr.-89	
6505	NC	05-avril-85	28-févr.-86	7487	NC	10-juill.-87	
6506	NC	12-avril-85	21-févr.-86	7488	NC	08-mars-91	
6730	NC	26-déc.-69	16-mars-79	7489	NC	28-août-92	
7000	NC	05-mars-82		7502	NE	31-juill.-98	
7010	NE	12-jan.-79	04-mars-88	7511	NE	29-déc.-89	
L/C7011	NE	02- sept -83		7512	NC	05-juill.-85	
7050	NE	03-févr.-89		7520	NC	01-juin-84	
7051	NE	14-déc.-73	08-août-86	7521	NC	01-juin-84	
7052	NE	10-juin-66	19-juill.-85	7527	NE	12-avril-74	27- sept –85
7053	NE	10-avril-70	08-avril-94	7540	NC	07-jan.-83	
7065	NE	31-mai-63	30-déc.-83	7552	NE	27-mars-98	
7066	NE	21-juin-63	30-août-85	7565	NC	04-oct.-96	
7067	NE	30-avril-71	18-mai-90	7566	NC	22-juin-90	
7071	NE	31-juill.-64	08- sept –78	7568	NC	05-juill.-85	
7072	NE	30-avril-71	25-juill.-97	7569	NC	05-juill.-85	
7082	NE	20-mai-66	27-avril-84	7570	NC	02-mai-86	
7083	NE	15-juin-84		7571	NC	11-avril-86	
7103	NE	05-août-77		7572	NC	02-mai-86	
7121	NE	17-nov.-72	06-oct.-89	7575	NC	06-mars-92	
7122	NE	19-oct.-62	06- sept –85	7578	NC	27-jan.-95	
7125	NE	20-avril-60	26- sept –80	7600	NC	26-juill.-85	
7126	NE	08-mars-54	13-août-93	7608	NE	04-juin-76	04-mars-83
7127	NE	27-mai-83	14-déc.-84	7620	NC	02-mai-97	
7134	NC	23-juill.-93		7621	NC	02-mai-97	
7135	NE	07-mars-58	14-déc.-79	7646	NE	02-févr.-73	28-nov.-80
7136	NC	23-juill.-93		7661	NC	14-mars-86	
7150	NE	09-juill.-65	01-oct.-82	7662	NE	19-juill.-91	
7170	NE	18-avril-75	23-déc.-83	7663	NE	25-avril-97	
7171	NE	15-avril-60	08- sept –78	7664	NC	28-févr.-86	
7180	NE	11-août-78		7665	NC	13-juin-86	
7181	NC	22-févr.-63	04-mai-84	7666	NC	28-févr.-86	
7184	NC	10-juill.-64	16-déc.-77	7667	NC	14-mars-86	
7185	NE	08-avril-60	27-avril-84	7668	NC	18-mai-90	

Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression	Numéro de la carte	Catégorie	Date de l'édition	Date de la dernière réimpression
7669	NC	18-mai-90		7920	NE	27-avril-84	23-mai-86
7685	NC	28-févr.-86		7930	NE	18-mai-84	
7686	NC	27-mars-81	19-jan.-90	7935	NE	21-juin-85	
7687	NC	05-août-83		7940	NE	27-avril-79	20- sept -85
7710	NE	13-juin-97		7941	NC	05-jan.-73	14-mars-86
7725	NE	22-juin-84		7950	NE	03-mai-85	
7731	NE	25-mai-84		7951	NE	24-févr.-84	
7733	NE	19-mars-71	08-févr.-80	7952	NE	17-mars-72	27-juill.-84
7735	NE	14-août-70	18-nov.-83	7953	NE	05-avril-96	
7740	NE	30-mai-97		7954	NC	17-mai-74	17-juin-83
7750	NE	13-juin-97		7980	NC	16-jan.-87	
7760	NC	03-mai-68	19-août-83	L/C8005	NE	07-déc.-84	02-mai-97
7770	NE	27-août-71	04-juill.-80	L/C8006	NE	05-août-88	
7776	NE	30-mai-97		L/C8007	NE	19-août-88	
7777	NE	30-mai-97		L/C8010	NE	01-août-86	26-mai-89
7778	NE	13-juin-97		L/C8011	NE	30-déc.-94	
7779	NE	13-juin-97		L/C8012	NE	04-nov.-94	
7780	NC	06-juill.-90		L/C8013	NE	04-nov.-94	
7781	NC	06-juill.-90		L/C8014	NE	18-nov.-94	
7782	NE	13-juin-97		L/C8015	NE	16-déc.-94	
7783	NE	13-juin-97		L/C8046	NE	07-oct.-83	
7784	NC	03-juill.-98		L/C8047	NE	07-oct.-83	06-déc.-85
7830	NE	02-mars-84		L/C8048	NE	30-déc.-94	
7832	NE	19-févr.-71	06-mars-81	L/C8049	NE	30-déc.-94	

ONTARIO - LAC MUSKOKA - Renseignements concernant les aides à la navigation.

Les modifications suivantes ont été incorporées dans la nouvelle édition de la carte 6021.

Aide	Action	Marquée	Position	No. Réf.
Bouée à espar rouge AA	Renommer	AA4	45°03'18" N 79°31'10" W	D99-096
Bouée à espar verte AC5	Renommer	AC1	45 00 00 N 79 35 34 W	D99-120
Bouée à espar verte	Enlever	AC3	45 00 03 N 79 35 37 W	D99-119
Bouée à espar rouge	Enlever	AE10	45 01 06.5 N 79 31 09 W	D99-098
Bouée à espar verte	Mouiller	AE11	45 01 02.5 N 79 31 56 W	D99-099
Bouée à espar	Enlever	AJ	45 04 18 N 79 31 55 W	D99-097
Bouée à espar verte	Mouiller	A15	45 04 15 N 79 31 54 W	D99-097
Bouée à espar verte, rouge et verte	Remplacer par	une bouée cardinale Est CC	45 03 35 N 79 32 34 W	D99-174
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Remplacer par	une bouée cardinale Nord CD	45 04 27 N 79 32 29 W	D99-101
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Remplacer par	une bouée cardinale Nord CE	45 05 13 N 79 33 21 W	D99-100
Bouée à espar verte, rouge et verte	Enlever	CA	45 03 43 N 79 36 47 W	D99-115

Aide	Action	Marquée	Position	No. Réf.
Bouée à espar verte	Mouiller	C11	45 03 43 N 79 36 47 W	D99-115
Bouée à espar verte C11	Renommer	C13	45 03 44 N 79 36 30 W	D99-116
Bouée à espar verte C13	Renommer	C15	45 03 31 N 79 35 46 W	D99-117
Bouée à espar verte C15	Renommer	C17	45 03 24 N 79 34 36 W	D99-118
Bouée à espar rouge	Enlever	C26	45 03 40 N 79 32 29 W	D99-169
Bouée à espar verte	Mouiller	C29	45 03 43 N 79 32 24 W	D99-170
Balise de jour de tribord	Mouiller	HE6	45 05 54 N 79 30 50 W	D99-175
Bouée à espar rouge	Déplacer	DC6	de 45 00 14N 79 29 15 W à 45 00 17N 79 29 17.5W	D99-165
Bouée à espar verte	Enlever	DC7	45 00 18 N 79 29 15 W	D99-166
Bouée rouge	Mouiller	DC8	45 00 17 N 79 29 16 W	D99-167
Bouée à espar verte	Enlever	DD1	44 59 53 N 79 28 55 W	D99-111
Bouée à espar rouge	Enlever	DD2	44 59 52 N 79 28 54 W	D99-112
Bouée à espar rouge	Mouiller	DH4	44 59 48 N 79 27 16 W	D99-102
Bouée à espar verte EJ11	Remplacer par	une bouée à espar rouge EJ10	44 57 27 N 79 23 42 W	D99-164
Bouée à espar verte EN5	Remplacer par	une bouée à espar cardinale Ouest EN	44 59 51 N 79 24 07 W	D99-103
Bouée à espar verte	Enlever	ES	44 55 45 N 79 23 30 W	D99-104
Bouée à espar verte	Enlever	ES1	44 55 58 N 79 23 30 W	D99-105
Bouée à espar HK	Remplacer par	une bouée à espar verte H9	45 03 25 N 79 27 50 W	D99-168
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Enlever	HA	45 04 52 N 79 31 20 W	D99-113
Bouée à espar rouge	Mouiller	HA6	45 04 50 N 79 31 24 W	D99-114
Bouée à espar rouge	Enlever	HE6	45 05 56 N 79 30 51 W	D99-107
Bouée à espar verte HH1	Remplacer par	une bouée de danger isolé HH	45 05 23 N 79 30 05.8W	D99-108
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Remplacer par	une bouée cardinale Ouest HJ	45 04 32 N 79 29 48 W	D99-109
Bouée à espar verte	Enlever	HJ1	45 04 44 N 79 31 05 W	D99-172
Bouée à espar rouge	Enlever	HJ2	45 04 43 N 79 31 04 W	D99-172
Bouée à espar verte, rouge et verte	Remplacer par	une bouée de danger isolé HM	45 02 31 N 79 23 59 W	D99-110
Bouée à espar jaune	Enlever	YAJ	45 00 34 N 79 36 48.5W	D99-171
Balise de jour de bâbord	Mouiller	AC3	45 00 04 N 79 35 35 W	D99-176

(AMA8035-10-5-13; 8035-10-8-5)

(GCC-D99-096-105, 107-120, 164-176)

ONTARIO - LAC JOSEPH - Renseignements concernant les aides à la navigation.

Les modifications suivantes ont été incorporées dans la nouvelle édition de la carte 6022.

Aide	Action	Marquée	Position	No. Réf.
Bouée à espar KK1	Enlever	KK1	45°08'53" N 79°40'12" W	D99-139
Bouée à espar KK3	Enlever	KK3	45 08 50 N 79 40 06 W	D99-140
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Remplacer par	une bouée de danger isolé KP	45 08 46 N 79 40 02 W	D99-151
Bouée à espar verte	Enlever	K41	45 09 27 N 79 40 44 W	D99-141
Bouée à espar rouge	Enlever	K42	45 09 27 N 79 40 44 W	D99-142
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Enlever	NC	45 10 18 N 79 42 41 W	D99-146
Bouée à espar rouge	Mouiller	NC2	45 10 18 N 79 42 47 W	D99-146
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Enlever	ND	46 10 22 N 79 42 52 W	D99-147
Bouée à espar rouge	Mouiller	NC4	45 10 21 N 79 42 54 W	D99-147
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Enlever	NJ	45 10 32 N 79 43 01 W	D99-148
Bouée à espar rouge	Mouiller	NC6	45 10 33 N 79 43 05 W	D99-148
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Enlever	NA	45 08 28 N 79 42 33 W	D99-149
Bouée à espar rouge	Mouiller	NE2	45 08 28 N 79 42 32 W	D99-149
Bouée à espar verte, rouge et verte	Remplacer par	une bouée à espar cardinale Ouest NN	45 13 04 N 79 43 50 W	D99-156
Bouée à espar rouge, verte et rouge NT	Remplacer par	une bouée à espar rouge NM2	45 09 39 N 79 42 47 W	D99-157
Bouée à espar rouge	Enlever	NM6	45 09 49 N 79 42 33 W	D99-161
Bouée à espar verte	Enlever	NP1	45 09 28.5N 79 43 08 W	D99-143
Bouée d'avertissement	Enlever	YNP	45 09 29 N 79 43 03 W	D99-144
Bouée à espar rouge	Enlever	NS2	45 12 42 N 79 44 34 W	D99-162
Bouée rouge, verte et rouge	Enlever	NQ	45 10 44 N 79 45 24 W	D99-150
Bouée verte	Mouiller	NT1	45 10 45 N 79 45 24 W	D99-150
Bouée à espar rouge, verte et rouge PP	Remplacer par	une bouée à espar rouge P6	45 08 26 N 79 40 32 W	D99-163
Bouée à espar verte	Enlever	P17	45 10 02 N 79 42 01 W	D99-159
Bouée à espar rouge	Enlever	P18	45 10 02 N 79 41 58 W	D99-160
Bouée à espar verte	Enlever	P23	45 11 03 N 79 41 44 W	D99-145
Bouée à espar rouge	Mouiller	P28	45 12 28 N 79 41 00 W	D99-155
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Enlever	PC	45 12 26 N 79 40 56 W	D99-154
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Remplacer par	une bouée cardinale Sud PE	45 11 00 N 79 43 47 W	D99-153
Bouée à espar verte, rouge et verte	Remplacer par	une bouée cardinale Nord PH	45 11 06 N 79 43 35 W	D99-152

Aide	Action	Marquée	Position	No. Réf.
Bouée à espar rouge P16	Remplacer par	une bouée cardinale Ouest PP	45 09 57 N 79 41 56 W	D99-158

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-139-163)

ONTARIO - LAC ROSSEAU - Renseignements concernant les aides à la navigation.

Les modifications suivantes ont été incorporées dans la nouvelle édition de la carte 6022.

Aide	Action	Marquée	Position	No. Réf.
Balise de jour de bâbord	Mouiller	K25	45°08'10" N 79°36'42" W	D99-187
Bouée à espar verte, rouge et verte	Enlever	KA	45 08 09 N 79 36 49 W	D99-123
Bouée à espar verte KA7	Renommer	KA5	45 08 56 N 79 35 10 W	D99-186
Bouée à espar verte	Mouiller	KA7	45 09 09 N 79 35 19 W	D99-138
Bouée à espar verte	Enlever	KC3	45 08 53 N 79 35 35 W	D99-177
Bouée à espar rouge	Enlever	KC4	45 08 52 N 79 35 34 W	D99-178
Bouée à espar verte	Enlever	KC5	45 08 56 N 79 35 31 W	D99-179
Bouée à espar rouge	Enlever	KC6	45 08 55 N 79 35 31 W	D99-180
Bouée à espar verte, rouge et verte	Enlever	KD	45 09 08 N 79 35 20 W	D99-124
Bouée à espar rouge	Mouiller	KD4	45 08 52 N 79 35 52 W	D99-184
Bouée à espar verte, rouge et verte	Remplacer par	une bouée cardinale Nord KE	45 09 21 N 79 35 44 W	D99-125
Bouée à espar verte, rouge et verte	Remplacer par	une bouée cardinale Nord KH	45 09 21 N 79 35 54 W	D99-126
Bouée à espar verte	Enlever	KH1	45 09 18 N 79 37 42 W	D99-182
Bouée à espar verte, rouge et verte	Remplacer par	une bouée cardinale Est KJ	45 10 03 N 79 37 56 W	D99-127
Bouée à espar verte, rouge et verte	Enlever	KK	45 08 45 N 79 37 22 W	D99-130
Bouée de danger isolé	Mouiller	KK	45 08 45 N 79 37 22 W	D99-131
Bouée à espar verte	Enlever	KM1	45 08 51 N 79 39 35 W	D99-181
Bouée de bifurcation MK	Remplacer par	une bouée à espar rouge M2	45 08 10 N 79 33 57 W	D99-137
Bouée à espar verte	Enlever	M11	45 12 19 N 79 36 56 W	D99-128
Bouée cardinale Sud	Mouiller	MD	45 09 28 N 79 31 45 W	D99-134
Bouée à espar rouge	Enlever	MD6	45 09 28 N 79 31 45 W	D99-132
Bouée à espar rouge	Enlever	MD8	45 09 33 N 79 31 49 W	D99-122
Bouée cardinale Nord	Mouiller	MJ	45 12 19 N 79 36 56 W	D99-136
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Remplacer par	une bouée cardinale Ouest MQ	45 09 21 N 79 32 53 W	D99-135
Bouée à espar verte	Enlever	MQ1	45 09 16 N 79 32 09 W	D99-121
Bouée à espar verte	Enlever	MQ3	45 09 21 N 79 31 53 W	D99-129

Aide	Action	Marquée	Position	No. Réf.
Bouée cardinale Est	Mouiller	MU	45 09 21 N 79 31 53 W	D99-185
Bouée à espar rouge, verte et rouge	Remplacer par	une bouée de danger isolé MV	45 11 46 N 79 34 52 W	D99-133
Bouée d'avertissement	Enlever	YKD	45 08 55 N 79 35 47 W	D99-183

(AMA8035-10-5-13;8035-10-8-5)

(GCC-D99-121-138, 177-187)

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA- Liste des cartes non-corrigées à la main.

Référence: Avis 522/99 annulé.

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1350	2261	6036	6216	6274	6408
1351	2266	6037	6217	6281	6409
1361	2267	6038	6218	6285	6429
1509	2400	6050	6240	6286	6430
1512	3052	6100	6241	6287	6432
1551	3053	6101	6242	6302	6433
1553	3055	6105	6243	6310	6434
1554	3056	6106	6247	6311	6435
1555	3057	6108	6248	6321	6436
2011	3058	6109	6249	6322	6437
2021	3062	6110	6251	6341	6438
2023	3080	6111	6258	6354	6439
2024	3311	6112	6259	6355	6440
2025	3312	6201	6260	6356	6441
2026	3313	6205	6263	6357	6451
2029	3488	6206	6264	6358	6454
2048	3489	6207	6267	6359	6455
2055	4145	6209	6268	6360	6505
2086	6023	6211	6269	6368	6506
2140	6026	6212	6270	6369	6730
2203	6028	6213	6271	6370	
2204	6030	6214	6272	6371	
2205	6035	6215	6273	6390	

La présente est une liste des cartes qui ne sont pas corrigées à la main suivant leur date de publication. SHC ne fournit pas une liste de corrections pour ces cartes. Une liste des corrections est disponible pour chacune de ces cartes sur le site Internet des Avis aux navigateurs, Services à la Navigation Maritime, <http://www.notmar.com>

1400	2028	4142	6413	6421	6431
1510	2044	6021	6414	6422	6452
1513	2202	6022	6415	6423	6453
1514	2206	6107	6416	6424	C-4
1515	2260	6301	6417	6425	
1550	3050	6410	6418	6426	
1552	3061	6411	6419	6427	
2022	4141	6412	6420	6428	

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Liste des cartes corrigées à la main.

Remplace l'avis aux navigateur 521/99

La présente est une liste de cartes, lesquelles, après la date de leur publication, sont corrigées à la main d'après les renseignements publiés dans les Avis aux navigateurs et pour lesquelles le SHC ne fournit pas de liste de corrections.

1310	2017	2077	2225	2282	2304
1311	2018	2085	2226	2283	2305
1409	2042	L/C 2100	L/C 2228	L/C 2284	2306
1410	2043	L/C 2110	2235	2286	2307
1411	2049	L/C 2120	2241	2289	2308
1432	2050	L/C 2121	L/C 2243	2291	2309
1433	2053	L/C 2122	L/C 2244	2292	2310
1434	2054	L/C 2123	L/C 2245	2293	2311
1435	2058	2165	2250	2294	2312
1436	2059	2181	2251	2297	2313
1437	L/C 2060	L/C 2200	2257	2298	2314
1438	2061	L/C 2201	2258	2299	2315
1439	2064	2218	2259	L/C 2300	2318
L/C 2000	2067	2221	2268	L/C 2301	
2006	2069	2222	2273	L/C 2302	
2007	2070	2223	2274	2303	

***(P) GRANDS LACS - RIVIÈRE ST. CLAIR - Feux à être modifiés.**

Ces renseignements s'appliquent à la carte des États-Unis 14853.

La Garde côtière canadienne suggère de modifier en permanence la caractéristique des feux suivants:

Courtright (L.F. 753) (42°48'23" N 82°28'43" W) de F Y à Iso Y 4 s.

Stokes Point, quai (L.F. 749) (42°44'05" N 82°28'44".2 W) de F R à Iso R 4 s.

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis à M. Steven D. Lear, Surveillant, Programme d'aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 1000, 401 rue King O., Prescott, Ontario, K0E 1T0, Téléphone (613) 925-2865 Ext. 215, Facsimilé (613) 925-5540. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-7-14)

(GCC-B99-061)

LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - CABOT HEAD - Bouée.

Une bouée à espar verte marquée TK5 a été mouillée en permanence par 45°14'47".5 N 81°17'50" W.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D00-015)

LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - WASAGA BEACH - Bouées.

Les bouées TX1 à TX8 (44°32'12" N 80°00'30" W env.) ont été privatisées et sont maintenant entretenues par la ville de Wasaga Beach.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D00-016)

LAC HURON - RIVIÈRE ST. CLAIR - SARNIA BAY - Bouée.

Ce renseignement s'applique à la carte des États-Unis 14852.

La bouée à espar verte AH5 (42°58'43" N 82°24'30" W) a été déplacée en permanence à 42°58'44" N 82°24'28".9W.

(AMA8035-10-5-14)

(GCC-B99-032)

LAC HURON - RIVIÈRE ST. CLAIR - SARNIA BAY - Bouées.

Ces renseignements s'appliquent à la carte des États-Unis 14853.

La bouée à espar rouge, verte et rouge ASB (42°58'44" N 82°24'29" W) a été déplacée en permanence 42°58'45".5 N 82°24' 28" W.

La bouée à espar rouge AS2 (42°58'46" N 82°24'33" W) a été déplacée en permanence 42°58'46".4 N 82°24' 31".5W.

(AMA8035-10-5-14)

(GCC-B99-033)

LAC HURON - SAUBLE RIVER - Bouées.

Les bouées à espar VH11, VH12, VH13, VH14 et VH15 (44°39'42" N 81°16'45" W env.) ont été enlevées en permanence.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-052)

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Renseignements concernant une carte.

La nouvelle édition de la carte 2058 en date du 31 décembre, 1999 est en rappelle. Si vous en possédez un exemplaire, s'il vous plaît retourner le coin inférieur gauche de la carte ainsi que l'estampe vert au complet du SHC "CORRECTED TO" à un dépositaire de carte autorisé pour un remplacement gratuit.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H00-020)

TERRE-NEUVE, CÔTE EST - BONAVISTA BAY - HAUT-FOND BURNSIDE - Bouée.

Ce renseignement s'applique à la carte de l'Amirauté Britannique 293.

La bouée à espar rouge JR4 (48°43'14".1 N 53°47'01".3 W) a été enlevée en permanence.

(AMA8035-10-5-2)

(GCC-N98-309)

1233 - Île aux Coudres - Nouvelle édition - 28-MAI-1999 - NAD 1927

03-MAR-2000.

Sur certaines copies, la position annoncée dans l'avis 2326/99, paragraphe 1, était erronée.

Porter une profondeur de "2" mètres "9" décimètres 47°25`13.8"N 070°23`37.3"W

1315 – Québec à/to Donnacona - Nouvelle édition - 25-SEP-1998 - NAD 1983

31-MAR-2000.

Rayer les feux d'alignement 46°49`16.8"N 071°11`53.1"W

1316 – Port de Québec, Quai Irving à/to Courville - Nouvelle édition - 26-FEV-1999 - NAD 1983

31-MAR-2000.

Rayer les feux d'alignement 46°49`16.8"N 071°11`53.1"W

Remplacer 10 mètres 1 décimètre par 9 mètres 2 décimètres 46°47`36.3"N 071°13`12.6"W

1317 – Québec à Beaupré et Saint-Michel - Nouvelle édition - 15-JAN-1999 - NAD 1983

31-MAR-2000.

Rayer les feux d'alignement 46°49`16.8"N 071°11`53.1"W

1411 – Canal de Beauharnois, Lac Saint-Louis au/to Lac Saint-Francois - Nouvelle édition - 02-AOU-1996 - NAD 1927

17-MAR-2000.

Référence: Avis 1974/99

Modifier Carte adjacente/Adjoining Chart 1412 pour lire "Carte adjacente/Adjoining Chart 1432". coin inférieur gauche du cadre de la carte 45°13'42" N 74°13'00" W (env.)

1439 – Carleton Island to/au Charity Shoal - Nouvelle édition - 07-FEV-1997 - NAD 1983

31-MAR-2000.

Rayer le feu 44°13`56.2"N 076°23`51.9"W

1513 – Washburn to/à Kingston - Feuille 5 - Nouvelle édition - 07-JUN-1996 - NAD 1927

31-MAR-2000.

Porter une bouée à espar verte, marquée "S73" 44°17`08.0"N 076°26`53.0"W

Porter une bouée à espar rouge, marquée "S76" 44°17`12.0"N 076°26`51.0"W

2006 – Upper Gap to/à Telegraph Narrows - Nouvelle édition - 16-FEV-1990 - NAD 1927

31-MAR-2000.

(P)Rayer le feu 44°06`37.1"N 076°50`37.6"W

2018 – Lower Gap to/à Adolphus Reach - Carte nouvelle - 22-JUN-1990 - NAD 1983

31-MAR-2000.

Rayer le feu 44°06`37.1"N 076°50`37.6"W

2021 – Murray Canal Presqu'île Bay to/à Trenton - Feuille 1 - Nouvelle édition - 25-JUN-1993 - NAD 1927

31-MAR-2000.

Déplacer la bouée à espar verte marquée, "QT3" de 44°05`26.0"N 077°34`12.5"W
à 44°05`26.5"N 077°34`14.5"WDéplacer une bouée à espar rouge, marquée "QT4" de 44°05`23.0"N 077°34`13.0"W
à 44°05`26.5"N 077°34`11.0"W

2021 - Trenton to/à Glen Ross - Feuille 2 - Nouvelle édition - 25-JUN-1993 - NAD 1927

31-MAR-2000.

Déplacer une bouée à espar verte, marquée "QT3" de 44°05`26.0"N 077°34`12.5"W
à 44°05`26.5"N 077°34`14.5"W

Déplacer une bouée à espar rouge marquée "QT4" de 44°05`23.0"N 077°34`13.0"W
à 44°05`26.5"N 077°34`11.0"W

2042 - B-C - Nouvelle édition - 07-OCT-1994 - NAD 1983

31-MAR-2000.

Modifier F pour lire "FI" 43°06`46.4"N 079°11`36.2"W

Modifier F pour lire "FI" 43°06`46.0"N 079°11`43.5"W

Porter un feu "FY" 43°05`35.0"N 079°12`31.1"W

Porter un feu "FI" 43°04`01.2"N 079°12`40.5"W

2042 - C-D - Nouvelle édition - 07-OCT-1994 - NAD 1983

31-MAR-2000.

Remplacer la bouée lumineuse WC44 par une bouée à espar rouge, marquée "WC44" 42°55`06.1"N 079°14`33.9"W

2042 - D-E - Nouvelle édition - 07-OCT-1994 - NAD 1983

31-MAR-2000.

Remplacer la bouée lumineuse WC44 par une bouée à espar rouge, marquée "WC44" 42°55`06.1"N 079°14`33.9"W

2069 – Trenton - Nouvelle édition - 13-FEV-1998 - NAD 1927

31-MAR-2000.

(T)Déplacer la bouée à espar verte, marquée "QT3" de 44°05`23.0"N 077°34`14.0"W
à 44°05`26.5"N 077°34`14.5"W

L/C2100 - Lake Erie / Lac Erie - Nouvelle édition - 25-DEC-1998 - NAD 1983

31-MAR-2000.

Modifier F R pour lire "Iso R 4s" 42°15`33.6"N 081°50`54.7"W

L/C2122 - Pointe aux Pins to/à Point Pelee - Nouvelle édition - 05-AVR-1996 - NAD 1927

31-MAR-2000.

Modifier F R 15m 6M pour lire "Iso R 4s 16m 6M" 42°15`33.6"N 081°50`54.7"W

L/C2228 - Lake Huron/Lac Huron (Southern Portion/Partie sud) - Carte nouvelle - 16-FEV-1990 - NAD 1983

17-MAR-2000.

Rayer le feu à secteur "Oc RWG 10m" 44°10`41.0"N 081°38`35.0"W

Sur certain exemplaire les feux d'alignement furent rayés par erreur et un feu à secteurs fut établi.

Porter un feu antérieur d'alignement "F R 10m" 44°10`41.0"N 081°38`35.0"W

Porter un feu postérieur d'alignement "FI R 24m" 44°10`40.0"N 081°38`20.0"W

Porter un relèvement de 105 1/2° 44°10`50.0"N 081°39`38.0"W

2283 – Owen Sound to/à Giant's Tomb Island - Feuille 1 - Carte nouvelle - 30-JUL-1999 - NAD 1983

31-MAR-2000.

(P)Modifier la légende Measured Distance/Base de vitesse 1852m 145°-325° 44°49`03.0"N 080°12`42.0"W
pour lire Measures Distance/Base de vitesse 1853m 145°45'-325°45'

NOTA: Ce renseignement sera incorporé dans la nouvelle édition de la carte 2283.

L/C4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 29-JUL-1994 - NAD 1983

03-MAR-2000.

Modifier	FI 26M pour lire "FI 19M"	44°28`24.0"N	067°32`00.0"W
----------	---------------------------	--------------	---------------

17-MAR-2000.

Porter	une obstruction et la légende "DANGER Unexploded ordnance Explosifs non éclatés Repd 1999"	42°34`00.0"N	069°30`00.0"W
--------	--	--------------	---------------

L/C4011 - Approaches to/Approches à Bay of Fundy - Nouvelle édition - 31-OCT-1997 - NAD 1983

03-MAR-2000.

Modifier	FI 30s 72ft 25M pour lire "FI 30s 72ft 19M"	44°28`24.0"N	067°32`00.0"W
----------	---	--------------	---------------

4114 – Campobello Island - Carte nouvelle - 08-MAI-1992 - NAD 1983

24-MAR-2000.

Modifier	F R pour lire FI R(2)	44°55`07.2"N	066°58`00.0"W
----------	-----------------------	--------------	---------------

L/C4237 - Approaches to/Approches au Halifax Harbour - Nouvelle édition - 30-JAN-1998 - NAD 1983

31-MAR-2000.

(P)Modifier	la base de vitesse avec azimuth 1852 metres/1852 mètres 154°20'-334°20' pour lire 1865 metres/1865 mètres 154°20'-334°20'	44°31`21.0"N	063°30`33.0"W
-------------	---	--------------	---------------

NOTA: Ce renseignement sera incorporé dans la nouvelle édition de la carte 4237.

(P)Modifier	la base de vitesse avec azimuth 1852 metres/1852 mètres 154°20'-334°20' pour lire 1865 metres/1865 mètres 154°20'-334°20'	44°32`12.0"N	063°31`10.0"W
-------------	---	--------------	---------------

Ce renseignement sera incorporé dans la nouvelle édition de la carte 4237.

L/C4340 - Grand Manan - Nouvelle édition - 12-AVR-1991 - NAD 1927

24-MAR-2000.

(P)Modifier	F R pour lire FI R(2)	44°55`07.6"N	066°58`02.9"W
-------------	-----------------------	--------------	---------------

NOTA: Ce renseignement ci-dessus sera incorporé dans la nouvelle édition de la carte 4340 à une date ultérieure.

L/C4385 - CHEBUCTO HEAD TO/A BETTY ISLAND - Nouvelle édition - 07-JUN-1996 - NAD 1983

31-MAR-2000.

(P)Modifier	la base de vitesse avec azimuth 154°20'-334°20' 6078ft pour lire 154°20'-334°20' 6118ft	44°31`24.0"N	063°30`37.0"W
-------------	---	--------------	---------------

NOTA: Ce renseignement sera incorporé dans la nouvelle édition de la carte 4385.

4386 - St.Margaret's Bay - Nouvelle édition - 24-MAR-1995 - NAD 1927

31-MAR-2000.

(P)Modifier	la légende Measured Distance/Base de vitesse 6088 feet 154°20'-334°20' pour lire Measured Distance 6087 feet 154°20'-334°20'	44°32`48.0"N	063°59`42.0"W
-------------	--	--------------	---------------

NOTA: Ce renseignement sera incorporé dans la nouvelle édition de la carte 4386.

4422 - Cardigan Bay - Nouvelle édition - 17-JUN-1994 - NAD 1927

31-MAR-2000.

(P)Modifier	la légende Measured Distance 6080 feet 149°-329' pour lire Measured Distance 6299 feet 146°59'-326°59'	46°07`39.0"N	062°24`32.0"W
-------------	--	--------------	---------------

NOTA: Ce renseignement sera incorporé dans la nouvelle édition de la carte 4422.

4587 - Mortier Bay - Nouvelle édition - 21-AOU-1992 - NAD 1927

17-MAR-2000.

Remplacer la bouée plate verte PM7 par une bouée à espar lumineuse verte, "FI G" marquée "PM7" 47°10`05.7"N 055°08`02.3"W

31-MAR-2000.

(P)Modifier la base de vitesse avec azimut 007°18'-187°18' 6079 Feet/Pieds pour lire 007°14'-187°14' 6079 Feet/Pieds 47°10`00.0"N 055°04`57.0"W

NOTA: Ce renseignement sera incorporé dans la nouvelle édition de la carte 4587.

L/C4845 - Renews Harbour to/ Motion Bay - Nouvelle édition - 12-SEP-1997 - NAD 1983

24-MAR-2000.

Porter un feu "2 Lts FI" 47°27`51.0"N 052°42`16.5"W

L/C4846 - Motion Bay to/à Cape St Francis - Nouvelle édition - 15-DEC-1995 - NAD 1983

24-MAR-2000.

Porter un feu "2 Lts FI" 47°27`51.0"N 052°42`16.5"W

L/C4851 - Trinity Bay - Southern Portion / Partie sud - Nouvelle édition - 04-AVR-1997 - NAD 1983

03-MAR-2000.

Porter un feu "FI R" 47°40`50.0"N 053°49`35.5"W

Porter une bouée lumineuse à espar verte, "FI G", marquée "TG5" 47°38`15.4"N 053°44`27.9"W

Porter un brise-lames joignant 47°34`10.0"N 053°33`46.0"W

47°34`08.4"N 053°33`47.2"W

et 47°34`08.7"N 053°33`40.6"W

Porter 47°34`08.6"N 053°33`40.9"W

L/C8005 - Georges Bank, Atlantic Ocean/Océan Atlantique - Nouvelle édition - 02-MAI-1997 - NAD 1983

17-MAR-2000.

Porter une obstruction et la légende, "DANGER Unexploded ordnance Explosifs non éclatés Repd 1999" 42°34`00.0"N 069°30`00.0"W

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume 1, quatrième édition, 1994 —

Page 15 — Paragraphe 159, lignes 6 et 7
Supprimer: , d'Edmonton (Alberta)

(C00-021.1)

Page 15 — Paragraphe 159, ligne 11
Supprimer: , sauf à celui d'Edmonton

(C00-021.2)

Arctique canadien, volume II, quatrième édition, 1985 —

Page 48 — Paragraphe 1, lignes 7 et 8
Supprimer: la pointe
Remplacer par: le cap

(C00-006.1)

Page 54 — Paragraphe 58, ligne 3
Supprimer: (*carte 7503*)
Remplacer par: (*carte 7575*)

(C00-006.2)

Page 60 — Paragraphe 88, dernière ligne
Supprimer: 20 m (11 brasses)
Remplacer par: 14 m (7¾ brasses)

(C00-006.3)

Page 60 — Avant le paragraphe 95
Page 61 — En haut de la colonne de gauche
Supprimer: 7413

(C00-006.4)

Page 61 — Avant le paragraphe 104
Supprimer: *Carte 7851*

(C00-006.5)

Page 61 — Avant le paragraphe 105
Supprimer: *Carte 7502*

(C00-006.7)

Page 62 — Paragraphe 114, lignes 3 et 4
Supprimer: (Se référer à la *carte 7851*.)

(C00-010.1)

Page 62 — Paragraphe 119, ligne 1
Supprimer: *Akuliakata*
Remplacer par: *Akuliarattak (Akuliakata)*

(C00-010.2)

Page 157 — Après le paragraphe 81
Insérer: 81.1 Un **brise-lames** qui déborde la rive à la hauteur du village abrite un **mouillage** pour embarcations.

(C00-016.1)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 102 — Terre-Neuve, Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 18 — Paragraphe 178, lignes 12 à 14

Supprimer: «Des ruines ... brise-lames.»

Remplacer par: Un feu (467.22), reposant sur un mât de 2,1 m (7 pi) de haut, est placé sur l'extrémité du brise-lames. Un appontement flottant est ancré à faible distance à l'Ouest du quai public à Chance Cove.

(N00-06.1)

Page 19 — Paragraphe 181, dernière ligne – après la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/97

Ajouter: La bouée lumineuse à espar de bâbord TG5 (467.16) est mouillée à 0,25 mille à l'WSW du quai public.

(N00-06.2)

Page 52 — Diagramme **PETTY HARBOUR**

Ajouter un feu «FI» @ 294°59', 375 mètres du coin SE du cadre.

Ajouter feu «FI» @ 297°27', 381.7 mètres du coin SE du cadre.

(N00-06.3)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé à Les Escoumins, première édition, 1992 —

Page 25 — Paragraphe 283, lignes 3 et 4

Supprimer: «L'extrémité ... en 1990.»

Remplacer par: Un duc d'Albe relié par une passerelle se trouve à environ 15 m du coin Ouest du quai.

(L39/99)

Page 25 — **Tableau 1.3**

Porter les corrections suivantes dans les colonnes «Profondeur» et «Remarques».

Poste	Profondeur m (pi)	Remarques
Quai du parc Urbain 20	2 à 4,8 (6 à 16)	*Longueur totale d'amarrage sur les 5 faces; la face SE offre 28 mètres seulement.

(L39/99)

Page 47 — Paragraphe 119 (Ré: correction émise dans l'Édition hebdomadaire n° 37/92)

Supprimer: «Les profondeurs le long ... à l'autre extrémité.»

Remplacer par: Les profondeurs le long du quai varient entre 21 pi (6,7 m), près de la cale sèche, et 18 pi (5,5 m).

(L46/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 47 — Supprimer le paragraphe 120

Remplacer par: 120 La compagnie Verreault Navigation inc. exploite un **chantier maritime** établi sur le côté SE de l'enracinement du quai; on y effectue des réparations, des inspections et de l'entretien de toutes sortes (coque et machine). Les installations comprennent une **cale sèche**, d'une longueur de 826 pi (252 m) et d'une largeur de 90 pi (27,4 m). Installé au SE de la cale sèche, un hangar avec une cale de halage sur rail d'une capacité de 500 t permet de recevoir des bateaux aux dimensions maximales suivantes : 120 pi (36,6 m) de long; 41 pi (12,5 m) de large. La cale sèche est accessible à l'année longue. Deux grues sur rail, d'une capacité respective de 50 et 90 t, sont sur le côté NW de la cale sèche. Des réparations peuvent également être effectuées aux navires amarrés au quai public.

(L46/99)

Page 65 — Paragraphe 108, lignes 2 et 3

Supprimer: du feu

(L66/99)

Page 65 — Supprimer le paragraphe 110.

(L66/99)

Page 67 — Paragraphe 128, ligne 3

Supprimer: 301½°

Remplacer par: 302°

(L66/99)

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec, deuxième édition, 1999 —

Page 25 — Supprimer le paragraphe 90 et le pictogramme qui lui est attaché.

(L00-01.1)

Page 27 — Diagramme **BASSIN LOUISE**

Supprimer le feu d'alignement @ 74°30', 792 mètres du coin SW du cadre.

(L00-01.2)

Page 41 — Paragraphe 64, lignes 3 et 4

Supprimer: «et est équipée ... de brume»

(L66/99)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal, première édition, 1992 —

Page 1 — Supprimer le paragraphe 3.1 (Ré: correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 18/94)

Remplacer par: 3.1 **Profondeurs maintenues.** — Le chenal est dragué à 11,0 m (36 pi) depuis la bouée D46 (46°33'N, 72°10'W), en amont de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, jusqu'à la bouée D77 (46°29'N, 72°14'W), en amont de Batiscau. Par la suite, le chenal est dragué à 11,3 m (37 pi) depuis la bouée D77 jusqu'à la bouée M177 dans le port de Montréal. Toutefois, une bande de 7,5 m (25 pi) de largeur et d'une profondeur de 10,7 m (35 pi) borde les limites intérieures de chaque côté du chenal entre les bouées D42 et PAT (45°39'N, 73°29'W). Pour plus de détails, se référer aux limites indiquées sur les cartes.

(L69/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 11 — Paragraphe 135, ligne 4 (Ré: correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 18/94)

Supprimer: 11 m (36 pi)

Remplacer par: 11,3 m (37 pi)

(L69/99)

Page 17 — Avant le paragraphe 1

Page 18 — Haut de la page, colonne de gauche

Page 31 — Avant le paragraphe 165

Page 32 — Haut de la page, colonne de gauche

Supprimer: 1338, 1339

Remplacer par: 1311

(L69/99)

Page 17 — Paragraphe 3, ligne 2 (Ré: correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 18/94)

Supprimer: 11,0 m (36 pi)

Remplacer par: 11,3 m (37 pi)

(L69/99)

Page 17 — Supprimer le paragraphe 3.1 (Ré: correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 18/94)

Remplacer par: 3.1 **Profondeurs maintenues.** — Le chenal est dragué à 11,3 m (37 pi) depuis la bouée D77 (46°29'N, 72°14'W), en amont de Batiscan, jusqu'à la bouée M177 dans le port de Montréal. Toutefois, une bande de 7,5 m (25 pi) de largeur et d'une profondeur de 10,7 m (35 pi) borde les limites intérieures de chaque côté du chenal entre les bouées D42 et PAT (45°39'N, 73°29'W). Pour plus de détails, se référer aux limites indiquées sur les cartes.

(L69/99)

Page 17 — Supprimer le paragraphe 4

Remplacer par: 4 **Route pour embarcations.** — Il est recommandé aux embarcations d'emprunter le chenal secondaire de navigation qui débute à la hauteur de Lanoraie et qui se termine à Longueuil. Cette route secondaire sinueuse longe la rive Nord dans sa partie aval puis croise le chenal maritime principal à Varennes et se poursuit vers l'amont en longeant la rive Est. Tous les détails concernant ce chenal secondaire sont donnés plus loin dans le chapitre. • Profondeur variable : consulter la carte. • Balisé à l'aide de bouées.

(L69/99)

Page 18 — Paragraphe 13, ligne 9

Supprimer: Carte 1312

Remplacer par: Cartes 1311 et 1312

(L69/99)

Page 18 — Paragraphe 13, ligne 11

Page 26 — Avant le paragraphe 106

Page 27 — Haut de la page, colonne de gauche

Page 27 — Avant le paragraphe 116

Page 28 — Haut de la page, colonne de gauche

Supprimer: 1338

Remplacer par: 1311

(L69/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 18 — Paragraphe 13, ligne 13
Supprimer: *Cartes 1338 et 1339*
Remplacer par: *Carte 1311* (L69/99)
- Page 18 — Paragraphe 13, ligne 14
Supprimer: *Cartes 1339 et 1352*
Remplacer par: *Cartes 1310 et 1311* (L69/99)
- Page 19 — Paragraphe 25, ligne 3 (Ré: correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 18/94)
Supprimer: 36 pi (11,0 m)
Remplacer par: 37 pi (11,3 m) (L69/99)
- Page 22 — Paragraphe 66, ligne 3 (Ré: correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 18/94)
Supprimer: 36 pi (11,0 m)
Remplacer par: 37 pi (11,3 m) (L69/99)
- Page 23 — Paragraphe 69, ligne 5
Supprimer: 160 pi (49 m)
Remplacer par: 180 pi (55 m) (L69/99)
- Page 23 — Paragraphe 79, ligne 2
Supprimer: 174 pi (53 m)
Remplacer par: 171 pi (52 m) (L69/99)
- Page 27 — Paragraphe 116, ligne 6 (Ré: correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 18/94)
Supprimer: 36 pi (11,0 m)
Remplacer par: 37 pi (11,3 m) (L69/99)
- Page 27 — Paragraphe 121, ligne 2
Supprimer: 182 pi (55,5 m) ou de *170 pi (*51,8 m)
Remplacer par: 180 pi (55 m) ou de *171 pi (*52 m) (L69/99)
- Page 28 — Paragraphe 122, lignes 3 et 4
Supprimer: «• Les quatre ... centrale. » (L69/99)
- Page 28 — Paragraphe 122, ligne 6 – après «rouges»
Insérer: et des feux blancs stroboscopiques, (L69/99)
- Page 28 — Avant le paragraphe 134
Page 29 — Haut de la page, colonne de gauche
Page 30 — Haut de la page, colonne de gauche
Supprimer: 1339
Remplacer par: 1311 (L69/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 29 — Paragraphe 136, lignes 2 – après «public.»
Ajouter: Un autre port de plaisance, le Parc nautique Contrecoeur, est
situé à 0,5 mille en aval du quai. (L69/99)
- Page 29 — Paragraphe 136, ligne 4
Supprimer: (*carte 1338*) (L69/99)
- Page 29 — **Tableau 2.3** – Quai n° 2 – Colonne **Profondeur**
Supprimer: 6,1 (20)
Remplacer par: 6,7 (22) (L69/99)
- Page 30 — Après le paragraphe 144
Insérer: 144.1 Un traversier fait la liaison entre Verchères et l'île
Bouchard; sa route est indiquée sur la carte. (L69/99)
- Page 30 — Diagramme **VERCHÈRES**
Ajouter une ligne de traversier joignant un point situé @ 029°00' et 639 mètres du coin SW du cadre et un autre point
situé @ 032°00' et 535 mètres du même coin. (L69/99)
- Page 31 — Après le paragraphe 155
Insérer: 155.1 Une bouée lumineuse d'avertissement (privée),
marquant une prise d'eau, est mouillée à 0,7 mille en amont
du Cap Saint-Michel. (L69/99)
- Page 31 — Avant le paragraphe 165
Supprimer: **Chenaux**
Remplacer par: **Route** (L69/99)
- Page 31 — Paragraphe 165, lignes 1 et 2
Supprimer: Un chenal
Remplacer par: Une route (L69/99)
- Page 31 — Paragraphe 165, ligne 5 – après «Sainte-Thérèse»
Ajouter: par le chenal des Plaisanciers (L69/99)
- Page 31 — Paragraphe 165, ligne 6
Supprimer: «chenal, ... et»
Remplacer par: passage sinueux, de (L69/99)
- Page 32 — Paragraphe 178, ligne 1
Supprimer: **Quais** publics : le premier
Remplacer par: Un **quai** public (L69/99)
- Page 32 — Paragraphe 178, lignes 5 à 7
Supprimer: «Un autre ... (38 m)» (L69/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 32 — Paragraphe 180, lignes 1 et 2
Supprimer: pour les embarcations
Remplacer par: des Plaisanciers (L69/99)
- Page 32 — Paragraphe 181, lignes 1 et 2
Supprimer: pour les petites embarcations
Remplacer par: des Plaisanciers (L69/99)
- Page 32 — Paragraphe 181, lignes 3 à 5
Supprimer: «des bouées ... Varennes.»
Remplacer par: de la bouée lumineuse M129 (2337). (L69/99)
- Page 32 — Paragraphe 184, ligne 1
Supprimer: *Trois*
Remplacer par: *Quatre* (L68/99)
- Page 32 — Paragraphe 184, ligne 2 – après «secteur :»
Insérer: Marina Laforest à l'Ouest de l'île Lebel; (L68/99)
- Page 32 — Paragraphe 187, lignes 1 à 4
Supprimer: «Un autre ... Varennes.»
Remplacer par: Le chenal des Plaisanciers se poursuit vers le Sud au NE de la bouée M133 pour rejoindre le chenal du Sud. (L69/99)
- Page 33 — Supprimer le paragraphe 191
Remplacer par: 191 Six bacs relient le secteur de Boucherville aux **îles de Boucherville**; deux de ces bacs sont à câbles et relient l'île à Pinard à l'île **Sainte-Marguerite**. (L68/99)
- Page 34 — Paragraphe 196, lignes 1 et 2
Supprimer: Un ponton et une rampe de mise à l'eau se trouve
Remplacer par: Deux débarcadères et une rampe de mise à l'eau se trouvent (L68/99)
- Page 34 — Paragraphe 206, ligne 1
Supprimer: Trois
Remplacer par: Deux (L68/99)
- Page 34 — Paragraphe 206, ligne 5
Supprimer: 27
Remplacer par: 26 (L68/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 42 — Paragraphe 210, lignes 2 et 3

Supprimer: «(1983) ... et 3 m)»

Remplacer par: (1999) des profondeurs variant entre 3 et 8 pieds (0,9 et 2,4 m)

(C00-015.6)

Page 95 — Paragraphe 22, ligne 5 – après «Point.»

Insérer: Il est strictement interdit aux navigateurs et aux pêcheurs de franchir la zone délimitée par des bouées, d'y pêcher à la traîne ou d'y mouiller lorsque le **drapeau rouge** de l'alignement flotte. Il est primordial de reconnaître et d'éviter cette zone de dangers.

(C00-017.1)

Page 101 — Paragraphe 105, ligne 6 – après «espar.»

Insérer: Il est strictement interdit aux navigateurs et aux pêcheurs de franchir la zone délimitée par des bouées, d'y pêcher à la traîne ou d'y mouiller lorsque le **drapeau rouge** de l'alignement flotte. Il est primordial de reconnaître et d'éviter cette zone de dangers.

(C00-017.2)

CEN 303 — Welland Canal et lac Érié, première édition, 1996 —

Page 51 — Paragraphe 132, ligne 5 – après «limites.»

Insérer: Il est strictement interdit aux navigateurs et aux pêcheurs de franchir la zone délimitée par des bouées, d'y pêcher à la traîne ou d'y mouiller lorsque le **drapeau rouge** de l'alignement flotte. Il est primordial de reconnaître et d'éviter cette zone de dangers.

(C00-019.1)

Page 66 — Après le paragraphe 121

Insérer: 121.1 Le **château d'eau** municipal de Kingsville est **remarquable** du large mais il est masqué lorsqu'on se trouve plus près de la rive. Il porte des **feux** d'obstacle aérien.

(C00-019.2)

CEN 304 — Detroit River, Lac Sainte-Claire, St. Clair River, première édition, 1996 —

Page 39 — Paragraphe 156, lignes 9 et 10

Supprimer: les Instructions nautiques, Grands Lacs, volume 2

Remplacer par: *United States Coast Guard Light List, Volume VII, Great Lakes*, 9990 et 10000

(C00-013.1)

CEN 306 — Baie Georgienne, première édition, 1998 —

Page 27 — Paragraphe 102, ligne 6 – après «bouées.»

Insérer: Il est strictement interdit aux navigateurs et aux pêcheurs de franchir la zone délimitée par des bouées, d'y pêcher à la traîne ou d'y mouiller lorsque le **drapeau rouge** de l'alignement flotte. Il est primordial de reconnaître et d'éviter cette zone de dangers.

(C00-018.1)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 112 — Paragraphe 17, lignes 2 et 3
Supprimer: Il y a un terrain de camping à proximité.

(C00-018.2)

Grands Lacs, volume 2, septième édition, 1993 —

Page 62 — Après le paragraphe 180

Insérer: 180.1 La station génératrice A de Bruce est située sur Macpherson Point et la station B, sur Douglas Point. Chacune des stations est pourvue d'un canal d'évacuation des eaux de refroidissement, qui se déversent dans le lac. Elles sont aussi pourvues d'**alignements lumineux** et de **quais** privés à l'usage des navires d'inspection. L'accès au site des stations est interdit.

(C00-014.1)

Page 73 — Supprimer les paragraphes 54 à 56

Remplacer par: 53.1 **Melville Point** (*identifiée incorrectement sur la carte 2298*) forme le côté Ouest de Square Bay. **Melville Bay** (*non identifiée sur la carte 2298*), **Dominion Bay** et **Dominion Point** sont situées plus loin à l'Ouest.

54 On peut **mouiller** à l'abri des vents d'Ouest dans Dominion Bay.

55 Le cap qui prolonge Dominion Point vers l'Ouest est bas et de roche calcaire. La pointe Ouest sans nom du cap (*identifié comme Melville Point sur la carte 2298*) est un peu plus haute que la côte avoisinante et elle est constituée de pierres cassées plus grosses.

56 **Shrigley (Srigly) Bay** s'ouvre à faible distance au NW de la pointe Ouest du cap. Un cours d'eau se déverse dans la baie à travers un banc de sable.

(C00-014.2)

Page 207 — Paragraphe 111, lignes 7 et 8

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 9/96.

Supprimer: «à Ninemile ... Dike»

Remplacer par: *juste avant la courbe à Mission Point à l'intersection de la route 1/Bayfield Channel, route 2, Little Rapids Cut*

(C00-020.1)

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

63.54	Noeling Cove - Bouée lumineuse PM7	47 10 04.6 55 08 02	F G	4s	Verte, marquée "PM7". À longueur d'année.	Carte:4587 Éd. 03/00
176.1	Crabbes River - Bouée lumineuse XD5	48 13 12 58 51 00	F G	4s	Verte, marquée "XD5". Saisonnier.	Carte:4022 Éd. 03/00
176.2	Crabbes River - Bouée lumineuse XD4	48 13 10 58 52 02	F R	4s	Rouge, marquée "XD4". Saisonnier.	Carte:4022 Éd. 03/00
176.4	Crabbes River - Bouée lumineuse intérieure d'avertissement X	48 13 00 58 51 44.4	F Y	4s	Jaune, marquée "X". Saisonnier.	Carte:4022 Éd. 03/00
467.09	Dildo, brise- lames	47 34 08.6 53 33 40.9	Fl G	4s	3.4	Tour. 2.1 Lum.0.5 s; obs.3.5 s À longueur d'année.	Carte:4851 Éd. 03/00
467.16	Bellevue Outer - Bouée lumineuse TG5	47 38 15.4 53 44 27.9	F G	4s	Verte, marquée "TG5". Saisonnier.	Carte:4851 Éd. 03/00
467.22	Chance Cove, brise-lames	47 40 49.9 53 49 41	F R		2.6	Tour. 2.1 À longueur d'année.	Carte:4851 Éd. 03/00
507.6	Petty Harbour, brise-lames Nord	47 27 51 52 42 17	Fl R	4s	Mât cylindrique. 2.1 À longueur d'année.	Carte:4846 Éd. 03/00

ATLANTIQUE

11 H4186	Southwest Head	Extrémité Sud du promontoire. 44 36 02.9 66 54 19.8	Fl W	10s	47.5	14	Tour blanche sur une maison carrée blanche. 9.9	Feu de secours. À longueur d'année. Cornet - Son 6s; sil.54s Le cornet est orienté à 240°. À longueur d'année.	Carte:4124 Éd. 03/00
15 H4181.5	White Horse Islet	44 36 09.7 66 48 25.6	Fl G	4s	13.4	Mât, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, carré noir au centre. 6.6	Réfecteur radar. À longueur d'année.	Carte:4124 Éd. 03/00

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
ATLANTIQUE									
41 H4152	Cherry Islet	Pointe SE.de l'île. 44 55 07.4 66 58 00	Fl	R	12s	9.8	8	Tour cylindrique à bandes horizontales rouges et blanches, bande rouge à la partie supérieure. 7.5	Lum.1.5 s; obs.2 s; lum.1.5 s; obs.7 s Feu de secours. À longueur d'année. Cornet – Son 2s; sil.18s. Carte:4114 Éd. 03/00
99 H4092	Lorneville	Extrémité du brise- lames. 45 11 35.3 66 08 53.3	Fl	W	4s	7.0	5	Mât cylindrique. 6.6	À longueur d'année. Carte:4117 Éd. 03/00
259.9 H3803.6	Gull Island							Rayer du Livre. Chart:4244 Éd. 03/00	
296.3	Ledge Harbour – Bouée lumineuse AA3	Abords de l'extrémité Sud de l'île. 43 38 47.5 65 49 14	Fl	G	4s	Verte, marquée "AA3".	À longueur d'année. Carte:4244 Éd. 03/00
738	Michaud Ledges – Bouée à sifflet lumineuse N18	45 32 48.9 60 44 03.8	Fl	R	4s	Rouge, marquée "N18".	Saisonnier. Carte:4374 Éd. 03/00
797	Carey Beach – Bouée à cloche lumineuse Q1	À l'Ouest de la roche Table. 46 19 06.6 60 23 13.1	Fl	G	4s	Verte, marquée "Q1".	(Espar d'hiver). À longueur d'année. Carte:4277 Éd. 03/00
797.5	Carey Beach – Bouée à cloche lumineuse Q2	46 19 05.6 60 23 18.9	Fl	R	4s	Rouge, marquée "Q2".	Saisonnier. Carte:4277 Éd. 03/00
798	Black Rock Point – Bouée lumineuse Q3	Au Nord du haut- fond Black Rock. 46 18 52.4 60 23 26.2	Q	G	1s	Verte, marquée "Q3".	Saisonnier. Carte:4277 Éd. 03/00
799 H778	Black Rock Point	Côté Sud de l'entrée du Grand Bras d'Or. 46 18 18.8 60 23 29.5	Fl	W	6s	22.8	13	Tour carrée blanche. 10.4	Lum.2 s; obs.4 s Visible de 047° à 227° par l'E.et le S. Feu de secours. À longueur d'année. Cornet – Son 3s; sil.27s Le cornet est orienté à 353°. À longueur d'année. Carte:4277 Éd. 03/00
801	Entrée de Great Bras d'Or - Bouée lumineuse extérieure Q4	À l'Ouest du feu de la pointe Black Rock. 46 18 39.8 60 23 42.7	Fl	R	4s	Rouge, marquée "Q4".	Saisonnier. Carte:4277 Éd. 03/00
801.5	Little Shoal - Bouée lumineuse Q5	46 18 17.4 60 23 58.8	Fl	G	4s	Verte, marquée "Q5".	 Carte:4277 Éd. 03/00

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-------------------------	--	--	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

802	Great Bras d'Or - Bouée lumineuse intérieure Q6	Au large de la barre. 46 17 56.8 60 24 20.1	F	R	4s	Bouée chaloupe rouge, marquée "Q6".	(Espas d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4277 Éd. 03/00
802.1	Gooseberry Beach - Bouée lumineuse Q7	46 17 54 60 24 18.4	F	G	4s	Verte, marquée "Q7".		Carte:4277 Éd. 03/00
802.2	Carey Point - Bouée lumineuse Q8	46 17 43 60 24 33.9	Q	R	1s	Bouée chaloupe rouge, marquée "Q8".		Carte:4277 Éd. 03/00
803 H782	Great Bras d'Or - alignement	Sur la pointe Noire. 46 17 25.5 60 24 48.3	F	G	15.7	Tour blanche, bande verticale rouge. 9.9	Visible sur l'alignement. Saisonnier.	
804 H782.1		212°25' 514.5m du feu antérieur.	F	G	19.1	Support blanc, bande verticale rouge. 16.4	Visible sur l'alignement. Saisonnier.	Carte:4277 Éd. 03/00
804.5 H784	Duffus Point	Sur le quai. 46 16 51.6 60 25 30.1	F	W	5.8	12	12	Mât à claire-voie carré, partie inférieure fermée. 5.3	Saisonnier.	Carte:4277 Éd. 03/00
804.6 H786	Kellys Cove, quai	Coin Sud du quai. 46 17 19.3 60 26 13.5	F	W	5.0	12	12	Mât à claire-voie, partie inférieure fermée. 3.8	Saisonnier.	Carte:4277 Éd. 03/00
804.8	Great Bras D'Or - Bouée lumineuse intérieure Q10	46 16 26.8 60 26 46.5	F	R	4s	Rouge, marquée "Q10".		Carte:4277 Éd. 03/00
805	Chain Point Shoal - Bouée lumineuse Q11	46 15 40 60 27 29.8	F	G	4s	Verte, marquée "Q11".	Saisonnier.	Carte:4277 Éd. 03/00
805.8	Seal Reefs - Bouée lumineuse Q12	À l'Est des récifs. 46 14 04.2 60 29 20.2	Q	R	1s	Bouée chaloupe rouge, marquée "Q12".	(Espas d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4277 Éd. 03/00
806	Seal Reefs - Bouée lumineuse Q14	46 13 50.2 60 29 34.7	F	R	4s	Rouge, marquée "Q14".	(Espas d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4277 Éd. 03/00
807	Lime Rock - Bouée lumineuse Q15	SW.de la pointe McLean. 46 13 27.2 60 29 57.3	F	G	4s	Verte, marquée "Q15".	Saisonnier.	Carte:4277 Éd. 03/00

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu		Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-------------------------	--	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

808 H790	Otter Harbour - Feu à secteurs	46 13 07.4 60 31 47.5	F	R W G	5.5	6	Mât carré sur un hangar blanc. 4.6	Rouge de 260° à 281°41' par l'W.; blanc de 281°41' à 283°29'; vert de 283°29' à 314°. Le secteur blanc indique la route à suivre. Saisonnier.	Carte:4277 Éd. 03/00	
809.7 H792	Man of War Point - alignement	46 11 31.8 60 32 39.6	F	Y	19.3	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 9.1	Saisonnier.		
809.8 H792.1		223°04' 768.8m du feu antérieur.	F	Y	29.0	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 19.8	Saisonnier.	Carte:4277 Éd. 03/00	
810.7 H796	MacFarlane Point - alignement	46 07 34.1 60 36 15.1	F	Y	18.0	Tour à claire-voie, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 9.7	Saisonnier.		
810.8 H796.1		065°15' 277.2m du feu antérieur.	F	Y	31.0	Tour à claire-voie, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 10.2	Saisonnier.	Carte:4277 Éd. 03/00	
811 H798	MacKenzie Point	à l'Ouest de la pointe MacDonald. 46 06 59.5 60 38 55.7	Fl	R	4s	23.8	5	Mât À claire-voie, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 6.1	Saisonnier.	Carte:4277 Éd. 03/00
813 H810	Point Clear	Sur la pointe, côté Sud de l'île Boularderie. 46 05 29.3 60 35 53.6	Fl	W	4s	7.6	6	Mât à claire-voie, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 6.1	Saisonnier.	Carte:4277 Éd. 03/00
845.1	Great Bras D'Or (St. Ann's Bay) - Bouée lumineuse KP2	46 18 02.2 60 31 47.3	Fl	R	4s	Rouge, marquée "KP2".	Carte:4277 Éd. 03/00	
1018.1	Summerside - alignement extérieur	Sur le côté Ouest de la rivière Summerside. 46 23 43.1 63 48 35	F	R		9.3	Tour carrée blanche, partie supérieure rouge; marque de jour blanche, bande verticale rouge. 9.0	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	
1018.2		028°57' 430.3m du feu antérieur.	F	R		14.8	Tour carrée blanche, partie supérieure rouge; marque de jour blanche, bande verticale rouge. 10.1	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	Carte:4459 Éd. 03/00
1018.5	Summerside Harbour - Bouée lumineuse DE3	46 21 58.2 63 50 01.7	Fl	G	4s	Verte, marquée "DE3".	Saisonnier.	Carte:4459 Éd. 03/00

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1018.6	Summerside Harbour - Bouée lumineuse DE4	46 22 20.2 63 49 39.2	F R	4s	Rouge, marquée "DE4".	Saisonnier. Carte:4459 Éd. 03/00
1019	Indian Point - Bouée lumineuse DE6	46 22 42.2 63 49 21.7	Q R	1s	Rouge, marquée "DE6".	Saisonnier. (Espar d'hiver). Carte:4459 Éd. 03/00
1019.1	Summerside Harbour - Bouée lumineuse DE7	46 22 49.2 63 49 20.2	Q G	1s	Verte, marquée "DE7".	Saisonnier. Carte:4459 Éd. 03/00
1020 H1048	Indian Head	Extrémité du brise- lames. 46 22 47 63 49 01.1	Iso W	10s	14.0	11 Tour octogonale blanche. 12.9	Feu de secours. À longueur d'année. Carte:4459 Éd. 03/00
1020.1	Summerside Harbour - Bouée lumineuse DE8	46 22 49.2 63 49 08.7	F R	4s	Rouge, marquée "DE8".	Saisonnier. Carte:4459 Éd. 03/00
1020.2	Summerside Harbour - Bouée lumineuse DE10	46 22 56.2 63 48 36.7	F R	4s	Rouge, marquée "DE10".	À longueur d'année. (Espar d'hiver). Carte:4459 Éd. 03/00
1020.3	Summerside Harbour - Bouée lumineuse DE11	46 23 03.7 63 48 15.7	F G	4s	Bouée chaloupe verte, marquée "DE11".	À longueur d'année. (Espar d'hiver). Carte:4459 Éd. 03/00
1020.4	Summerside Harbour - Bouée lumineuse DE14	46 23 08.2 63 47 43.7	Q R	1s	Bouée chaloupe rouge, marquée "DE14".	À longueur d'année. (Espar d'hiver). Carte:4459 Éd. 03/00
1021 H1050	Summerside - alignement	Près de l'extrémité du quai. 46 23 14.4 63 47 21.2	F G		10.8 Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 9.4	Visible sur l'alignement. À longueur d'année
1022 H1050.1		072°04' 1436.3m du feu antérieur.	F G		24.8 Tour carrée blanche, bande verticale rouge. 20.1	Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Carte:4459 Éd. 03/00
1022.5	Summerside, marina	Extrémité du brise- lames. 46 23 18.2 63 47 14.6	Fl R	4s	5.2 Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge fluorescent et blanche, triangle rouge au centre. 3.4	Visible de 269° à 029° par l'W et le N. Saisonnier. Carte:4459 Éd. 03/00
1023	Miscouche Shoal - Bouée à cloche lumineuse DE	À l'Ouest de Graham Head. 46 19 50.2 63 51 18.7	Mo(A) W	6s Bandes verticales rouges et blanches, marquée "DE".	Saisonnier. Carte:4459 Éd. 03/00

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-------------------------	--	--	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1084.5	Tignish Harbour - Bouée lumineuse JX2	Abords du havre Tignish. 46 56 36 63 57 15	F	R	4s	Rouge, marquée "JX2".	Saisonnier.	Carte:4023 Éd. 03/00	
1756 H2098	Trois-Pistoles - Alignement	Extrémité du quai. 48 08 05.1 69 11 12.4	F	R			9.0	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 7.5	Saisonnier.	
1756.1 H2098.1		136°56' 240.8m du feu antérieur.	F	R			17.0	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 15.2	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	Carte:1235 Éd. 03/00
1956 H2318	Québec - Alignement	Sur le convoyeur de l'élevateur à grain. 46 49 16.8 71 11 53.1	Iso	G	2s		19.9	16	Tour à claire-voie carrée rouge, marque de jour orange, bande verticale noire. 18.5	Rayer du Livre. Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.	
1957 H2318.1		228°26' 461.9m du feu antérieur.	Iso	G	2s		28.1	16	Tour à claire-voie, marque de jour lattée orange fluorescent, bande verticale noire. 25.5	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.	Carte:1316 Éd. 03/00
2068.1	Bécancour - Bouée lumineuse extérieure									Rayer du Livre.	Carte:1313 Éd. 03/00
2068.2	Bécancour - Bouée lumineuse intérieure									Rayer du Livre.	Carte:1313 Éd. 03/00
2144 H2409	Lac St-Pierre (Courbe Louiseville) - alignement aval	Sur un pilier dans l'eau. 46 11 41.5 72 53 43.9	F	G			11.6	10	Tour cylindrique orange, marque de jour orange fluorescent. 3.2	Fonctionne de nuit seulement. Visible sur l'alignement et de côté. Réflecteur radar. À longueur d'année.	
2145 H2409.1		044°06' 611.4m du feu antérieur.	F	G			21.2	Tour à claire-voie blanche, marque de jour orange fluorescent. 17.8	Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:1312 Éd. 03/00
			Iso	G	2s		21.8	4		Feu de référence - Visible 360°. Fonctionne de nuit seulement.	Carte:1312 Éd. 03/00

EAUX INTÉRIEURES

396	Knapp Point									Rayer du Livre.	Carte:1439 Éd. 03/00
-----	-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------	---------------------------------------

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-------------------------	--	--	---	-------------------------	---	--

EAUX INTÉRIEURES

439	Pleasant Point								Rayer du Livre.
									Carte:2006 Éd. 03/00
560.1	Brise-lames Est - Bouée lumineuse WC59	Abords de l'extrémité Nord du brise-lames. 42 52 01 79 15 04	F	G	4s	Verte, marquée "WC59".	Entretenu par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À longueur d'année.
									Carte:2042 Éd. 03/00
560.2	Bouée lumineuse WC57 du chenal	Côté Est du chenal. 42 52 10.5 79 15 01	F	G	4s	Verte, marquée "WC57".	Entretenu par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À longueur d'année.
									Carte:2042 Éd. 03/00
560.3	Wharf 19 - Bouée lumineuse WC55	Vis-à-vis du quai. 42 52 22.5 79 14 58	F	G	4s	Verte, marquée "WC55".	Entretenu par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À longueur d'année.
									Carte:2042 Éd. 03/00
560.4	Caisson 3 - Bouée lumineuse WC53	Abords du caisson. 42 52 29.5 79 14 56	F	G	4s	Verte, marquée "WC53".	Entretenu par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À longueur d'année.
									Carte:2042 Éd. 03/00
590	Pointe aux Pins	Extrémité Sud de la pointe, à l'Est du port de Rondeau. 42 15 33.6 81 50 54.7	Iso	R	4s	15.5	6	Tour à claire-voie carrée blanche. 12.9	À longueur d'année.
									Carte:2100 Éd. 03/00
992	Sheguiandah	45 53 41 81 54 55	Fl	W	4s	7.0	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 6.1	Saisonnier.
									Carte:2286 Éd. 03/00

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Aides maritimes,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements
concernant des aides à la navigation
ou le Livre des feux, des bouées
et des signaux de brume.

OU

Dans le cas de la découverte de
danger (ou apparence de danger)
à la navigation, ou lorsque des
corrections aux Instructions
Nautiques semblent nécessaires.